



Mayno 1744. Corrarone Z. B. Tomi 2.

Ce decameron de Boccace
a été vendu au duc de
yoieus. 7.^e Les 2 volumes

LE
DECAMERON DE
MAISTRE IEAN BOGACE
FLORENTIN.

TRADVICT D'ITALIEN
en François par maistre Antoine le Ma-
çon, Conseiller du Roy, & Tre-
sorier del' Extraordinaire
de ses guerres.



GATTINI
L56

DO. NO. EREDI DI
Stiglianti

NICOLA E NICOLETTA GATTINI

A PARIS,
Pour Claude Gautier, tenant sa boutique au
second pilier de la grand' alle du
Palays:

1578.



A TRES-HAUTE ET TRES-
ILLUSTRE PRINCESSE
Marguerite de France, sœur unique du Roy,
Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon,
& de Berry, Antoine le Maçon Conseiller
dudit seigneur, Receueur general de ses fi-
nances en Bourgogne, Tresorier de l'extra-
ordinaire de ses guerres, & vostre treshum-
ble Secretaire, perpetuelle felicité.



' IL vous souvient (ma-Dame)
du temps que vous fistes sejour-
de quatre ou cinq moys à Paris
durant lequel vous me cōman-
dastes (me voyant venu nouuel-
lement de Florence ou i'auois
sejourné un an entier) vous faire lecture d'au-
cunes nouvelles du Decameron de Boccace, a-
pres laquelle il vous plut me commander de
traduire tout le Liure en nostre langue Fran-
çoise : m'assurant qu'il seroit trouué beau &
plaisant, ie vous fis lors respōce que ie sento-
is mes forces trop foibles pour entreprendre une
telle œuvre. Et mes raisons estoient, que Boccace
auoit esté (comme j'ay tousiours ouy dire

aux plus sçauās) l'homme de toute l'Italie qui a parauenture le mieux escrit en sa langue que nul autre fit oncques, voire iusques à soustenir que Cicéron, ne Demosthene n'auoient point mieux, ne plus proprement, & aysément parlé l'un en Latin, & l'autre en Grec, que Bocace auoit faict en Toscan, & dauantage, j'auois ouy dire à plusieurs de sa nation qu'ilz ne pouuoient penser ne croire qu'il fust possible que on le sceust bien traduire en François, ne dire tout ce qu'il auoit dict : mesme ayant veu par cy deuant quelque telle quelle traduction d'aucuns qui se sont vouluz messer de le traduire, qui y ont si tresmal besongné qu'il n'est possible de plus. Et eux pensans qu'icelle traduction fust le mieux qu'on eust sceu escrire en François, ont voulu aussi inferer, qu'on ne l'eust sceu mieux rendre en nostre langue qu'il estoit en ladicte traduction. Avec ce ie confesseray certes qu'en ce temps là trop plus qu'à ceste heure mon opinion estoit, que nostre langue ne fust si riche de termes, & vocables, comme la leur. Apres cela ma principale (ce me semble) & plus raisnable excuse estoit, la connoissance que j'auois de moy-mesmes qui suis naif du pays de Dauphiné, ou le langage maternel est trop eslongné du bon François, & qui n'auois encores iamais sceu à traduire aucune chose, sçachant tresbien que ie ne sceu

rois si bien faire que ie n'en receusses plustost blasme que louange, veu mon estat & profession qui requierent employer le temps à autre chose qu'à traduire liures. Toutesfois madame, il ne vous pleut recevoir aucune de mes excuses, & me remonstrastes qu'il ne falloit point que les Tuscans fussent en telle erreur de croire que leur Bocace ne peust estre representé en nostre langue, aussi bien qu'il est en la leur, estat la nostre deuenue si riche, & copieuse, depuis l'aduenement à la couronne du Roy vostre frere, qu'on n'a iamais escrit aucune chose en autres langues, qui ne se puisse bien dire en ceste-cy : demourant vostre volonté arrestée que ie le traduisisse quand j'en auray le loisir. Quoy voyant & desirant toute ma vie faire plus si ie pouuois, que le possible pour vous obeir ie commençay delà à quelque temps à traduire vne desdictes nouuelles, puis deux, puis trois, & finalement iusques au nombre de dix ou douze des plus belles que ie sceuz choisir, lesquelles ie laissay veoir apres, tant à ceux de la nation Tuscanne, que de la nostre, qui tous me firent accroire qu'elles estoient (sinon bien) au moins tresfidèlement traduites. Parquoy me laissant ainsi doucement abuser & tromper (si tromperie y a) ie me suis depuis mis à le commencer par vn bout, & le finir semblablement par l'autre, ayant en toute

ma traduction prins peine de ne dire en nostre langue plus ne moins que Bocace a faict en la sienne. Enquoy vous pouuez estre assuree, ma-Dame, que le desir d'en receuoir aucun louange n'a tant eu de force à le me faire commencer & acheuer, comme le seul commandement qu'il vous a pleu m'en faire par plusieurs fois. Mais quand ie l'ay depuis veu, & reueu pour le cuyder faire mettre en lumiere, ie suis entré en vn doute, comme Bocace mesmes entra en plusieurs, pensant certainement qu'il s'en trouuera bien quelques vns entre ceux qui ne seruent en ce monde que de reprendre les œuvres d'autrui, ou si mieux ne scauent, s'en mocquer plustost, qu'ilz ne scauroient imiter ceux qu'ilz reprennent, & pareillemēt quelques femmes desdaigneuses & sucrées qui s'esbahiront (s'ilz se mettent à lire, ou escouter tout le liure, trouuans, peut estre, en quelques lieux aucunes nouuelles qui sont folles & plaisantes) cōment moy tant chargé de gros affaires publiques, me suis amusé à les traduire. Autres dirōt, puis que ie me voulois mesler de traduire d'Italien en François, que i'eussés mieux faict d'employer le temps à quelque autre œuvre de plus grand fruit. A quoy ie veux bien respondre, & assurer les premiers, que ie n'y ay iamais cōsommé iour ne heure, si ce n'a esté ou pour vous obeir, ou

pour quelque fois recreer l'entendement, & que quand les affaires ont duré, & qu'on m'a faict cest honneur de m'y employer, i'ay laissé reposer cest œuvre, & me suis parforcé de faire mon deuoir en ce que i'ay manié au contentement du Roy, & de ses principaux ministres. Et quand aux autres qui voudront dire que ie deuois despendre le temps à traduire quelque autre liure de plus grand fruit, i'employeray pour moy en cest endroict ce que Bocace dict au proefine de sa quatriesme lournée, & à la conclusion de son liure, ou ie les remet. Les assurant bien qu'ilz ne veient par aduēture de leur vie œuvre de plaisir, d'ou lon peust plus cueillir de fruit qu'on fera de ceste cy, s'ilz l'y veulēt bien chercher, aussi qui en voudra faire mal son profit, le liure ne les engardera point. Mais s'il vous plaist, madame (puis que le tout prouient de vostre commandement & bon vouloir) faire tant de bien à Bocace qui a faict le liure, & à moy qui l'ay traduit par vostre dict commandement, tant d'honneur que d'anouer ledict liure pour bon & digne d'estre veu par tout, vous clorrez la bouche à tous ceux qui voudront mesdire de Bocace, & se mocquer de moy, qui de tant moins me soucieray de leur presomptueux & temeraire parler, comme plus i'estime, & haut loue vostre bon iugement, accompagné de l'autorité &

EPISTRE.

grandeur de vostre tant fauorable protection
soustien, & adueu, souz la conduicte desquelz
vostre Florentin va assésurement commen-
cer à parler le commun langage
François, ainsi que vous
orrez presente-
ment.



AUX LECTEURS.

LA nation Françoisse se peut bien
vanter aujourdhuy (Seigneurs Lec-
teurs) que la presente traduction
du Decameron de Bocace, nous est
vne tresgrande preuue & tesmoigna-
ge certain de la richesse & abondan-
ce de nostre vulgaire François. Car d'autant que par
l'industrie & vigilance des bons & doctes personna-
ges de ce Royaume, il a esté durant ce regne traduit &
mis en nostre langue, plus grand nombre des Histoires
Grecques, & des livres Latins, que non pas des Italiens
& Toscans, & que ceux qui peuent rendre iugement
sur cecy, tiennent & confessent que nostre cotidien lan-
gage se range plus facilement en traduction avec le Grec
qu'avec le Latin, tant pour la maniere du parler, com-
me pour la proximité de plusieurs mots, accens & pro-
nonciations, il fault bien qu'il s'en ensuyue necessaire-
ment, que le Toscan filz aîné du Latin, n'est moins
difficile à tourner en nostre commun parler, que le La-
tin mesmes, ou le Grec. Ce neantmoins vous auez icy
en François le plus beau & plus estimé liure Toscan
(pour le subiect & matieres dont il parle) que iamais
ayt esté fait en Italie, par Bocace, n'autres quelcôques
de sa nation, si ceux qui ont le premier lieu en la con-
gnoissance d'icelle langue, meritent d'en estre creuz.

Voire, & en François, si bon, si courtisan, & si bien
représenté, que les cachées richesses, & incongneu orne-
ment de nosir: bien payer, se peuuent non conferer seu-
lement: ains aussi preserir à toutes les autres estrange-
res. Je m'arrestaray à vous ramener en conte l'autre
traduction du vielt temps: car elle estoit de si peu de me-
rite que i'estime que nul homme de bon esprit ne vou-
droit maintenant la regarder seulement par le tiltre,
aussi que ie pense qu'elle ayt prins telle fin que lon pou-
uoit attendre d'elle, après cestecy, qu'un tres expert Ma-
çon a si bien sondie & bastie, qu'elle n'est point pour se
dismolir ou ruiner à iamais: dequoy vostre reue pro-
pre vous pourra faire foy. Mais afin que l'ayez en
plus grande commodité, nous vous l'auons rengée en
ceste forme manuelle, tellement nettoyée des fautes, qui
se pouuoient trouuer es precedentes impressions, que no-
stre diligence vous y apparoistra manifestement, &
pour recompense, vous prions aussi de nous scauoir tel
gré qu'on le doit esperer, & attendre de toute bonne re-
connoissance. *A Dieu.*



CY COMMENCE LE
LIVRE NOMME DECAME-
ron, & surnommé Prince Galliot, auquel
sont contenues cent nouuelles racontées en
dix iournées par sept Dames, & trois hon-
nestes ieunes hommes.

PROLOGVE DE BOCACE.



'EST chose humaine d'auoir
compassion des affligez, & en-
cores qu'à chacune personne il
loist bien seant, ceux-là mesme-
ment y ont plus d'obligatiō qui
autresfois ont en besoin de con-
fort, & l'ont trouué en aucuns. Entre lesquelz si
iamais personne en eut affaire, & qu'il l'ayt eu
pour aggreable, ou bien qu'il en ayt receu cō-
tètement, ie suis l'un de ceux là. Pource que
dés ma premiere ieunesse iusques à present, ie
fuz oultre mesure embrasé d'une amour que ie
mis en lieu hault & noble, trop plus parauenture
qu'à ma basse condition me sembleroit
(en le disant) appartenir, combien que i'en
fusses loué & beaucoup plus estimé de eux.

PROLOGVE.

qui estoient discrez, & à la congnoissance de quelz cecy paruint. Neantmoins elle me fut fort penible à supporter, non certes pour la cruauté de la Dame que i'aymois: mais pour la trop abondante ardeur conceue d'un appetit peu reiglé en mon entendement, laquelle me faisoit souuentefois sentir plus d'ennuy & de peine que besoing ne m'eust esté, parceque elle ne me laissoit demourer content en aucun conuenable estat. Auquel ennuy les plaisans deuis & louables consolations d'un mien amy me donnerent tant d'allegement, que i'ay ferme opinion par icelle estre eschappé que ie ne sois mort, mais comme il pleut à celuy lequel, estant eternal, a voulu par loy immuable mettre fin à toutes choses môdaines, mon amour par dessus tout autre seruent (& lequel nulle force de deliberation de conseil, de honte cuidente, ou de peril qui s'en fust sceu ensuyure, n'auoit iamais peu ne rompre ne ployer, se diminua de soy mesme par succession de temps, de sorte que seulement il m'a laissé de soy en l'entendement ce plaisir qu'il a accoustumé de donner à ceux qui ne nagent trop auant en ses plus profonds abismes. Parquoy là ou il souloit estre penible & facheux, maintenant (ayât chassé tout travail arriere) ie sens qu'il est demouré tresplaisant. Mais combien que la peine soit cessée, pour cela ne s'en est fuy le sou-

PROLOGVE.

uenir des plaisirs receuz, & qui m'ont esté faitz par ceux qui par la bien-vueillance qu'ilz me portoient estoient desplaisans de mes travaux & ne les oublieray iamais (comme ie croy) sinon par mort. Et pource que la recongnoissance des biens faictz & plaisirs est, comme il me semble, entre les autres vertuz grandement à louer, & pareillement le contraire à blasmer, pour nō sembler ingrat, i'ay en moy-mesmes deliberé, maintenant que ie me puis dire en liberté, de vouloir en ce peu que ie pourray, pour eschange de ce que i'ay receu, donner aucun allegement, ie ne dy pas à ceux qui m'ayderent (parce que paraenture par leur bon sens, ou par leur bon heur ilz n'en sont en aucune necessité) mais bien à ceux qui en ont besoing. Et combien que mon confort puisse estre, & soit assez peu de chose aux necessiteux, neantmoins il me semble le deuoir plustost donner là ou le besoing apparoit plus grand, tant pource qu'il y profitera plus, comme pource qu'il y sera trouué meilleur.

Et qui sera celuy qui voudra nier qu'il ne soit trop plus conuenable donner confort aux pauvres Dames, qu'aux hommes? Elles comme fort honteuses & timides, tiennent le plus souuent dedans leurs cœurs delicatz

PROLOGVE.

les amoureuses flammes cachées, lesquelles combien plus de force elles ayent que les manifestes, ceux le sçauent qui l'ont esprouvé. Et outre cecy retirées de leurs volontez & plaisirs par le vouloir des peres, des meres, des freres & des maris, le plus du temps demeurent enfermées dans le petit circuit de leurs châmbres, là ou quasi contrainctes comme oisues de demourer assises, voulans ores vne chose & ores non, forgét en vne mesme heure en elles mesmes diuers pensemens, lesquels il n'est possible qu'ilz soient tousiours plaisans. Et si à l'occasion d'iceux suruient en leur entendement aucune melancolie meue d'amoureux desir, il fault qu'avec peine & fascherie grande elles y demeurent, si par fortune avec nouueaux & plaisans deuis elles n'en sont ostées.

Dauantage il fault confesser qu'elles sont moins fortes que les hommes à soustenir les ennuy: ce que pas n'aduient ainsi des hommes qui ayment, comme nous pouuons veoir apertement, car s'ilz ont aucune melancolie, ou qu'ilz soient chargez & trauallez de diuers pensemens, ilz ont mille moyes de les allegier, ou de les oublier. Pource que quand ilz veulent ilz ne sont en telle necessité qu'ilz ne puissent aller & venir çà & là, ouyr & veoir beaucoup de choses, voller, chasser, pescher, aller à cheual, iouer ou marchander, chacun desquelz

PROLOGVE.

moyens à force de retirer du tout ou en partie l'entendement à soy, & de l'oster du pensément ennuyeux, au moins par quelque espace de temps, apres lequel par vn moyen ou par autre la consolation suruient, ou bien l'ennuy se diminue. Afin doncques que par moy le peché de la fortune soit en partie amendé, laquelle ou moins y auoit de force (comme nous voyons es pauvres Dames) la plus belle a esté chiche d'ayde & support, ie veux & entends pour le secours de celles qui ayment (car il ne faut aux autres que l'eguille, le fuzeau & le rouet) raconter cent nouuelles ou fables, ou paraboles, ou histoires: comme nous les voudrons baptiser: recitées en dix iournées, par vne honneste assemblée de sept Dames, & trois honnestes ieunes Gentilz-hommes, durant le temps pestilentieux de la derniere mortalité, ensemble aucunes Chançonnettes desdictes Dames, chantées à leur plaisir. Esquelles plaisantes nouuelles on verra plusieurs estranges cas d'amour, & autres aduentures aduenues, tant de nostre temps qu'anciennement, desquelles les Dames qui les liront pourront prendre, des plaisantes choses en icelles monstrées, plaisir & profitable conseil, d'autant qu'elles pourront congnoistre ce qui est à euitier, & ce qui est à ensuyure. Ce que si aduient, que Dieu

PROLOGE.

vueille, en rendant graces à Amour, lequel en
me deliurant de ses liens, m'a octroyé le
pouuoir de rascher à employer le
temps à chose qui leur soit
aggreable.

¶

L E

L I V R E . S .



T R A D U C T E U R

A D



TABLE DE CE PRESENT
liure, appellé le Decameron.

EN la premiere iournee on deuise sous
le gouuernemēt de ma-Dame Pam-
pinée, de ce qui plus vient à gré à
chacun. Fueille 1.

Mesire Chapellet du Prat, trompa
par vne sienne fauce confession vn saint homme
religieux & puis mourut & ayant esté durant
sa vie tresmechant homme, à sa mort fut reputé
pour saint & appelle saint Chapellet, Nouvelle
premier. fueil. 18

Abraham Iuif admonesté par vn sien amy nommé
Iehānot de Cheuigni, s'en alla de Paris à Rome,
& voyant la meschanceté des gens d'Eglise, s'en
retourna à Paris la ou neantmoins il se fit Chre-
stien, Nouvelle 2. fueil. 29

Melchisedech Iuif en racontant vne nouuelle de
trois aneaux au grand Souldan nommé Sa'adin,
cuita le gros danger qui luy estoit appresté par
luy, Nouuel. 3. fueil. 32

Vn moine ayant fait vn peché digne de tresgrande
punition se deliura de la peine qu'il auoit merité,
en reprochant honestement à son Abbé la mes-
me coulpe, Nouvelle 4. fueil. 33

La Marquise de Monserrat moyennant vn ban-
quet de gelines & certaines gracieus par lles

reprima la folle amour du Roy de France. Nouvelle 5. fueil. 38.

Vn bon preud homme reprint honnestement par vn beau mot la meschante hipochrisie des gens de religion Nouuell. 6. fueil. 41.

Bergamin par vne nouuelle d'vn scauant hōme nommé Frimasse & d'vn Abbé de Clugny, reprint honnestement vne nouuelle mariee d'auarice auene à mesire Can de la scale. Nouuel. 7. fu. 45.

Guillaume Bourcier par certaines gracieuses parolles piqua iusques au vis l'auarice de mesire Ermico de Grimaldi, Nouuel. 8. fueil. 47.

Le Roy de Cypre fut piqué de parolles iusques au vis par vne gentil-femme de Gascongne, dont il deuint de vicieux vertueux, Nouuel. 9. fu. 49.

Maistre Albert de Boulongne fit rougir honnestement vne dame qui le vouloit faire rougir, pour luy dire qu'il faisoit l'amoureux d'elle Nouuel. 10. fueil. 50.

EN LA DEUXIEME IOVRNEE

on deuise souz le gouuernement de ma-dame Philomene, de ceux ou celles qui par diuers accidents ont esté molestez de la fortune, Et apres en sont eschappez (contre toute leur esperance) avec heureuse fin. fueil. 55.

Maicelin saignant d'estre perclus de ses membres fe fit porter sur le corps de saint Arriague, ou il fit semblant de recouurer, santé. Et quand sa tromperie fut descouuerte, il fut bien battu, prins pri-

somnier, & en grand danger destre pendu & estranglé par la gorge, dont en fin il eschappa. Nouvelle premiere. fueil. 56

Regnaut d'Ast apres qu'il fut destrouffé arriva à Chasteau Guillaume, ou estant loge chez vne femme veufue, il fut par elle recompensé de toutes ses pertes, & puis s'en retourna sans & sauue en sa maison, Nouvelle 2. fueil. 60

Trois ieunes hommes ayant despendu tout le leur follement, deuiendrent pauures, le neveu desquelz s'estant accointé, & s'en retournant comme desesperé en sa maison avec vn Abbé, il trouua que c'estoit la fille du Roy d'Angleterre, laquelle le print pour mary puis elle recompensa toutes les pertes de ses oncles, & les remit en bon estat, Nouvelle 3. fueil. 65.

Landolphe Russollo estant apauuri, deuint coursaire, & prins par des Geneuois, fut mis en fons d'où toutesfois il se sauua sur vne petite caisse pleine de trefriche bagues, & fut porté en Gurfé, ou il fut receu par vne bonne femme, puis s'en retourna riche en sa maison, Nouvelle. 4. fueil. 73

André estant venu de Perouse à Naples pour acheter des cheuaux, fut vne nuict surprins de trois merueilleux accidens, & de tous il eschappa avec vn Rubis, & s'en retourna en sa maison, Nouvelle 5. fueil. 77

Ma-dame Britolle carrachola, fut trouuee en vne Isle avec deux cheueux ayans perdu deux siens filz, Et s'en alla en Lumigiane, là où l'vn des-

dictz deux filz se mit pour seruiteur avec le Seigneur d'elle, & fut trouué couché avec la fille de son maistre qui pour ceste cause le fit mettre en prison. Puis quand le pays de Sicile se rebella contre le Roy Charles, ledict filz fut recogneu de sa mere, Et espousa la fille de son maistre. Et son frere fut reirouué, puis tous ensemble retournerent en grand estat & credit, Nouvelle 6. fueil. 91

Le Souldan de Babilõne enuoia vne sienne fille pour la marier au Roy de Garbe, laquelle par diuers accidens durant l'espace de quatre ans vint entre les mains de neuf hommes en diuers lieux. A la fin rendue à son pere, elle s'en alla audict Roy de Garbe pour pucelle, comme premierement elle faisoit pour femme, Nouvelle 7. fueil. 103

Le comte d'Angers accusé fausement, fut banny de France, & laissa deux siens enfans en diuers lieux en Angleterre, & retournant d'Escoce incogneu, les trouua en grande autorité: puis s'en alla en guise de seruiteur en l'armée du Roy de France, & recogneu innocent, fut remis en son premier estat, Nouvelle 8. fueil. 121

Bernard de Genes par la tromperie d'un nommé Ambrois perdit le sien, Et commanda que sa femme qui estoit innocente fut tuee. Elle eschappa Et en habit d'homme seruit le Soldan. Le trompeur fut retrouué: puis elle fit venir Bernard son mary en Alexandrie, la ou apres que le trompeur fut puni, elle reprint l'habit de femme, Et s'en retour-

nerent elle & son mary riches à Genes, Nou. 9. fueillet 134.

Pagamini de Monago desroba la femme à messire Richard de Quinzica: lequel sachant ou elle estoit si en alla, & deueni amy de Pagamin la luy demanda: Qui la luy accorda, pour veu qu'elle le voulust. Elle ne s'en voulut retourner avec luy. Et quand Messire Richard fut mort elle espousa Pagamin, Nouvelle 10. fueil. 145

EN LA TROISIEME IOVRNEE
on deuise souz le gouvernement de madame Neiphile, de ceux qui ont acquis avec industrie quelque chose fort desirée, ou qui ont recouuré la perdue, fueil. 155

Maset de Lamporechio contrefaisant du muet, deuint tardinier d'un monastere de femmes, lesquelles coucheient toutes avec luy, Nou. 1. fueil. 158

Vn Pelefenier coucha avec la femme d'Agiluf Roy de Lombardie dont le Roy s'aperceut secrettement Et le trouua puis le tondit, le tondu tondit tous les autres qui estoient avec luy, & ainsi il eschappa de la male auenture, Nouvelle 2. fueil. 172

Sous couleur de confession Et trespasa conscience, vne tresbelle dame amoureuse d'un honneste homme, introduisit un deuot & solennel religieux à luy donner moyen (sans qu'il s'en apperceust) de iouyr de son amy, Nouvelle 3. fueil. 166

Don Felix aprint à frere Puccio comment il seroit sauué en faisant vne penitence qui luy ensei-

TABLE.

- gna laquelle frere Puccio fit, & cependant Dom Felix se donna du bon temps avec sa femme, Nouvelle 4. fueil. 164
- Le magnifique Richard donna un cheual à messire François Vergeles, moyennant ce il parla par son congé à sa femme & elle ne respondit aucune chose: mais luy respondit à soy-mesmes pour elle, & selon sa responce l'effect s'en ensuyuit apres, Nouuel. 5. fueil. 179
- Richard Minutelo ayma la femme de Philippes signinolfi & cognoissant qu'elle estoit ialouse de son mary, il luy donna à entendre qu'il deuoit venir le iour ensuyuant en vnes estuues avec sa femme: ausquelles il fit venir celle dudit Philippes, laquelle pensant estre avec Philippes son mary, trouua qu'elle estoit avec Richard Nouuelle. 6. fueil. 184
- Tedalde Elisei ayant quelque courroux avec s'amie s'en alla hors de Florence: puis y reuint en habit de pelerin apres quelque temps, il parla à s'amie, & luy fit cognoistre son tort. Il deliura son mary du danger de mort: par ce qu'il estoit prouué qu'il auoit tué Tedalde, il fit la paix avec ses freres, & à la fin il iouyt sagement de s'amie, Nouuelle 7. fueil. 191
- Beronde ayans mangé certaine pouldre, fut enterré pour mort, & par l'Abbé qui entretenoit sa femme fut tiré de la sepulture & mis en prison, & luy fit l'on accroire qu'il estoit en purgatoire, & apres qu'on l'ent fait resusciter, en luy fit nour

TABLE.

- rir pour sien un enfant que l'Abbé auoit fait à sa femme, Nouvelle 8. fueil. 205
- Gillette de Nerroime guerit le Roy de Frâce, d'une fistulle qu'il auoit, dont pour recompense elle demanda Bertran Comte de Roussillon pour mary: lequel l'ayant espousee par force, s'en alla par despit à Floronce, là où faisant l'amour à une ieune fille, Gillette coucha au lieu d'elle avec luy, & en eut deux filz. Parquoy l'aymant depuis il la tint pour sa femme, Nouvelle. 9. fueil. 213
- Alibech fille vint en un hermitage ou Rustique hermite luy enseigna de remettre le diable en enfer: puis estant ostee de là, elle fut mariée à Neherbale, Nouuel. 10. 221
- EN LA QUATRIEME IOVRNEE
on deuise souz le gouuernement de Philostrate, de ceux, les amours desquelz ont eu malheureuse fin. fueil. 228
- Tancredi prince de Salerne tua l'amy de sa fille, & luy en emyoja le cœur en une couppe d'or: laquelle y mit apres de l'eau empoisonnee qu'elle beut, & mourut ainsi Nouuelle 11. fueil. 235
- Frere Albert fit accroire à une femme Venicienne que l'Ange Gabriel estoit amoureux d'elle, & y coucha par plusieurs fois en guise dudit Ange: puis par crainte des parens de la femme, se ietta par une fenestre, & se cacha en la maison d'un pauvre homme, lequel le mena le iour ensuyuant

en groyse d'un homme sauuage, en la place saint
Marc, là ou estant recogneu de ceux de son ordre,
il fut mis en prison, Nouuell. 2. feuil. 243
Trois ieunes hommes aymanz trois sœurs, s'enfuyrent
en Candie: l'aisnee desquelles tua par ialousie son
amy, à laquelle la seconde (faisant plaisir au Duc
de Candie sauna la vie: puis l'amy d'icelle se-
conde la tua & s'en fuit avec l'aisnee, & de sa
mort furent chargez le troisieme amoureux avec
la troisieme sœur: parquoy estant prius prison-
niers le confesserent, & craignans de mourir gai-
gnerent par argent ceux qui les gardoient: puis
s'enfuyrent à Rhodes, ou ilz moururent en pau-
ureté, Nouuel. 3. fu. 252.

Guerbin contre la foy donnee par le Roy Guillau-
me son ayeul, combatit vne nef du Roy de Tunis,
pour prendre vne sieme fille: laquelle fut tuee par
ceux qui estoient dedans la nef, Parquoy il les
tua tous apres dont il eut depuis la teste tranchee,
Nouuelle 4. feuil. 258

Les freres d'Ysabeau tuerent un amy qu'elle auoit,
lequel s'apparut apres à elle en dormant, & luy
monstra ou il estoit enterré, elle desenterra secre-
tement sa teste & la mit en un pot de basilic, plo-
rant tous les iours vne grande heure dessus: mais
lu luy ostant ses freres elle en mourut de duel peu
de temps apres, Nouuel. 5. feuil. 262.

Vne ieune fille nommee Andree, aymanz un ieune
homme nommé Gabriel, luy raconta un songe
qu'elle auoit fait, & luy un autre d'elle, Et mon-

uant soudainement Gabriel entre ses bras elle &
sa chambriere furent prinsez ainsi qu'elle le por-
toient deuant sa maison par les ministres de la
seigneurie, ou elle dit comme le fait estoit allé. Et
voulant le potestuz la prendre à force elle ne le
voulut souffrir: dont son pere qui en ouyt les nou-
uelles monstra son innocence & la fit deliurer, el-
le refusant apres cela de plus viure au monde se
rendit religieuse, Nouuelle 6. feuil. 266

Simonne aymanz Pasquin & estant avec luy en un
iardin auant que Pasquin se frotta les dents d'une
feuille de sauge, dõt il mourut icelle Simonne fut
prinse par la iustice Et se frotta pareillemēt d'une
de ces feuilles de sauge les dents, dont semblable-
ment elle mourut, Nouuelle 7. feuil. 272

Hierosine aymanz vne ieune fille nommee Siluestre,
s'en alla contrainct par les prieres de sa mere à Pa-
ris, retournant duquel il trouua s'amie mariee, en
la maison de laquelle il entra secrettement &
mourut aupres d'elle dedans le lieth. Puis estant
porté en vne Eglise pour estre enterré, elle mou-
rut semblablement sur luy, Nouuel. 8. feuil. 276

Mesire Guillaume de Roussillon donna à manger
à sa femme le cœur de mesire Guillaume Gar-
dastin qu'il auoit tué, & qu'elle aymoit, ce que
elle sachant par apres se ietta d'une haute fene-
stre en bas & mourut: puis fut enterree avec son
amy. Nouuelle 9. feuil. 281

La femme d'un Chirurgien mit pour mort en vne
buche un sien amy qui auoit beu d'une can qui

faisoit endormir les gens dedans laquelle huche deux larrons vsuriers l'emportèrent en leur maison. Puis se resueillant cest amy, & estant prins pour larron la chambriere de la dame s'alla accuser à la iustice de l'auoir mis en ceste huche, & par ce moyen il eschappa d'estre pendu, & les larrons pour l'auoir dsfrobbe furent condamnez en amende pecuniaire, Nouvelle 10. fueil. 284

EN LA CINQVIEME IOVRNEE

on deuise souz le gouuernement de ma-dame Fiammette de ce qui est auenu heureusement à quel que amoureux apres plusieurs grandes malauentures. fueil

.294.

Chymon deuint sage par estre amoureux, & conque sta par force sa mie Ephigene sur la mer, dont il fut mis en prison à Rodes, & un nommé Lisimaque l'en tira hors, avec lequel il print de rechef Ephigene & Cassandre au milieu de leurs nopces, & s'en fuirent avec elles en Candie, dont apres les auoir esposées ilz furent rappelez en leurs maisons. Nouvelle 1. fueil. 295

Constance ayment Martuccio Comito, & oyant qu'il estoit mort, se mit seule par desesper en vne barque qui fut transportee du vent en Suse en Barbarie & de là s'en alla à Tunis, ou elle le trouua encores viuant, auquel elle se descourrit, & luy estant en grande autorité du conseil priué du Roy, esposala dicte Constance, & s'en retourna riche avec elle en l'Isle de Lipare.

Nouvelle 2. fueil. 305
Pierre Bocamasse en s'en fuyant avec vne sienne fille qu'il aymoit nommee Angeline rencontra des brigans en chemin, dont la fille s'enfuyt par vne forest, d'ou elle fut menee en vn chasteau, Et Pierre prins par les brigans, des mains desquelz il eschappa depuis, & apres arriua par accident audiect Chasteau ou estoit Angeline qu'il espossa, & puis s'en retournerent ensemble à Rome, Nouvelle 3. fueil. 311

Richard Menard trouué par messire Litio de Valbonne couché avec sa fille, l'espossa & vesquit depuis en bone paix & amitié avec le pere d'elle, Nouuel. 4. fueil. 316

Guy de Cremonne allât de vie à trespas laissa à la quemin de Pauie, vne sienne fille, laquelle Iehanot de Seuerin & Mingnin de Mingole aimerēt en la ville de Faience, dont ilz s'entrebatièrent: depuis estant la fille recognue pour seur de Iehanot elle fut mariee à Mugnin, Nouuel. 5. f. 321

Iehan de Procide ayant esté trouué avec vne fille qu'il aymoit, laquelle auoit esté donnee au Roy Federic de Sicile fut lié à vn poteau pour denoir estre bruslé: dont toutesfois il eschappa, estant recognu par Rogier d'Orie, amiral de Sicile, Et espossa ladicte fille, Nouvelle 6. fueil. 326

Theodore estant deuenu amoureux de Violente fille de messire Emeri son maistre l'engrossa, dont il fut condamné à estre pendu & estranglé, Et ainsi qu'õ le menoit fouettant iusques au gibet il fut

cogné par son pere:parquoy il fut deslié et espo-
 sa sa amie, Nouvelle 7. *fuil. 332*
 Anastaise des homesies en ayuant vne fille des Tra-
 uersaires despendit grandement de son bien sans
 toute fois estre aymé, & à la priere de ses parens
 s'en alla en vn sien lieu aux champs nommé Quia-
 si: ou il vit chasser par vn cheualier vne ieune fil-
 le qu'il tuoit, Et puis la faisoit deuorer aux chiens.
 Si inuita ledit Anastaise ses parens & ceux de
 celle qu'il aymoit, pour venir dîner avec luy, aus-
 quelz il fit pareillement voir despecer ceste ieune
 fille: parquoy craignant celle qu'il aymoit qu'un
 tel inconuenient luy aduint, ille print Anastaise
 pour mary, Nouvelle 8. *fuil. 337*
 Federic des Alberigui amoureux d'une femme qu'il
 ne l'aymoit point, despendit tout son bien en gen-
 tillesses, & honnestetez: se consommant entrecie-
 ment tellement qu'il ne luy demoura qu'un faucon:
 & n'ayant autre chose pour donner à dîner à sa
 amie qui le vint voir, il le fit rostir, dont elle sachât
 ceste honnestete, chagea d'opinion, Et le print à
 mary, le faisant riche homme, Nou. 9. *fuil. 342*
 Pierre de Vinciolo estant allé vn iour souper hors de
 sa maison sa femme fit venir vn ieune gars qu'elle
 aimoit: lequel fut trouué et surprins par le ma-
 ry qui cogné la tromperie de sa femme, avec la-
 quelle il demoura neantmoins d'accord, pour sa
 meschanceté & ordure, Nouvelle 30. *fuil. 347*
EN LA SIXIEME IOVRNEE
 on deuise sous le gouuernement de ma-dame Elisse,

de ceux ou celles qui avec quelque plaisant mot
 (quand on les a voulu piquer) se sont reuencer: ou
 bien qui avec prompte responce ou soudaine rencôn-
 tre ont euité perte, danger ou moquerie. *fuil. 357*
 Un cheualier promit à ma-dame Florette de la por-
 ter en croupe sur son cheual Et de luy conter vne
 belle nouuelle en chemin: mais voyant la dame qu'il
 la disoit de mauuaise grace, elle le pria de la des-
 cendre à pied, Nouvelle premiere. *fuil. 358*
 Ciste boulegier avec vne parolle qu'il dist à Mesire
 Gerissine lui fit recognoistre vne incōsiderée d'amā
 de qu'il auoit faite audit Ciste, Nou. 2. *fu. 360*
 Ma-dame Nonne de Pulci fit taire vn Euesque de
 Florence avec vne prompte responce faicte à vne
 gaudissierie vn peu moins homeste qu'il auoit
 dicté à ladicte dame, Nouvelle 3. *fuil. 363*
 Quinquibis cuisinier de mesire Cōrad Teāfilias par
 vne soudaine parolle qu'il dist à son maistre cōter
 tit son courroux en ris: et eschappa la punitiō, dont
 mesire Cōrad l'auoit menacé, Nou. 4. *fuil. 365*
 Mesire Forest de Rabatte, & maistre Totte pain-
 tre venans ensemble de Mugel se gaudirent l'un
 de l'autre de leur l'aideur, Nouvelle 5. *fuil. 367*
 Michel Escalce prouua à certains ieunes homes qu'il
 firēt vne gageure contre luy, que ceux de la lignee
 des Barochs estoient les plus nobles du mōde, ou de
 Marēme: et en gaigna vn souper. Nou. 6. *f. 369*
 Ma dame Philippes estant trouuée avec vn sien a-
 my par son mary, fut citee deuant le iuge, dont
 elle se deliura avec vne prompte Et plaisante

responce: & fit moderer le statut donne au para-
 uant contre les femmes, Nouvelle 7. fueil. 371
 Fresco confeilla à sa niece que si ceux qui sont mal-
 plaisants à voir, luy faschoient comme elle disoit
 qu'elle n'est: mirast iamais, Nouvelle 8. fueil. 373
 Mesire Guinot C'aualcanti dist avec vn homrste
 mot iniures à certains cheualiers Florentins qui
 l'auoient surprins, Nouvelle 9. fueil. 375
 Frere Oignon promit à certains paisans, de leur mō-
 strer la plume de l'age Gabriel, au lieu de laquel
 le trouuant des charbons, il leur dist que c'estoient
 de ceux dont S. Laurens fut rosti, Nou. 10. f. 377
EN LA SEPTIEME IOVRNEE
 on deuise souz le gouuernement de Dioneo, des
 tromperies que les femmes ont faites à leurs ma-
 ris, soit par amour, ou pour euiter quelque mal ou
 scandale: soit qu'ilz s'en soient aperceuz ou non.
 fueil. 389
 Iehan le Lorrain ouyt de nuict heurler à son huis:
 parquoy il esueilla sa femme, & elle luy faisant
 accroire que c'estoit vn esprit, ils s'en allerēt tous
 deux le coniuurer avec vne oraison, & de puis ne
 ouyrent heurler, Nouvelle 1. fueil. 390
 Perroimelle cacha vn sien amy par amour en vn
 grand vaisseau de terre, Et voyāt retourner son
 mary au logis qui disoit l'auoir vëdu, elle luy dit
 qu'elle l'auoit aussi vendu, à vn hōme qui estoit
 dedans pour voir s'il estoit entier: parquoy apres
 qu'il en fut sorti, ilz le firent racler au mari, &
 puis l'amy l'emporta en sa maison, No. 2. fu. 394

Frere Renaud estant couché avec sa commere y fut
 trouuë par le mary d'elle, auquel ilz firent ac-
 croire qu'il enchantoit les vers à son fillol, Nou-
 uelle 3. fueil. 398
 Tosan enferma vne nuict sa femme hors de la mai-
 son: laquelle ne pouuant rentrer dedans, par aucu-
 nes prieres: & faisant semblant de se ietter de-
 dās vn puis, y ietta vne grosse pierre: Quoy oyāt
 Tosan il sortit de la maison & courut là, ce pen-
 dant la femme entra dedans & enferma dehors
 son mary luy disant mille iniures, Nouvelle 4.
 fueil. 403
 Vn ialoux en habit de prestre confessa sa femme, au-
 quel elle fit accroire qu'elle aymoit vn prestre, qui
 venoit toutes les nuicts coucher avec elle: Au
 moyen dequoy ce pendant que le ialoux faisoit le
 guet à la porte pour surprendre le prestre, la dame
 fit venir par dessus la couuerture de son logis vn
 sien amy avec lequel elle se donna du bon temps,
 Nouvelle 5. fueil. 406
 Ma-dame Ysabeau prenant son plaisir avec vn sien
 amy nommé Lionnet, & estant aymee d'un mes-
 sire Lambertin, fut au mesme temps visitee par
 iceluy Lambertin, Et/ retournant le mary sur
 l'heure à sa maison, elle fit sortir messire Lam-
 bertin avec vne espee au poin, & le mary d'elle
 accompagna Lionnet. Nouvelle 6. fueil. 413
 Loys descouurit à ma-Dame Beatrix sa maistresse
 l'amour qui lui portoit, laquelle enuoya pour ceste
 cause Egano son mari en vn iardin au lieu d'elle:

puis se coucha avec Loys, lequel apres qu'il fut
leué s'en alla au iardin, & habitoit tresbien Egano
son maistre, Nouuelle 7. fueil. 416

Vn mary deuint ialoux de sa femme, & elle se liant
vn filet au gros arteil du pied, quand elle s'en al-
loit coucher, cognoissât l'heure que son amy la de-
uoit venir voir, dont le mary s'aperceut: Et la
pendant qu'il suuoit l'amy, la femme mit en ce
lieu dedans son liêt sa chambriere, laquelle le ma-
ry battit Et luy couppa les cheueux: puis alla que-
rir les freres de sa femme, lesquels trouuerent que
il n'estoit rien de tout ce qu'il disoit: & luy di-
rent iniures, Nouuel. 8. fueil. 421

Ma^e dame Lidye femme de Nicistrate aymant Pir-
rus fut requise par luy pour auoir assurance de
son amytié de trois choses qu'elle fit toutes trois:
Et si print son deduit avec luy en la presence de
Nicistrate luy faisant acroire à la fin que ce que
il auoit veu n'estoit pas vray. Nouuel. 9. fu. 428
Deux Senois aymoient vne femme qui estoit com-
mere de l'un d'eux: le compere mourut & reuint
depuis en esprit à son compagnon suyuant la pro-
messe qui luy auoit faite, Et luy conta ce qu'on
faict par delà, Nouuel. 10. fueil. 437

EN LA HVITIEME IOVRNEE
on deuise soubz le gouvernement de Ma^e Dame
Laurette des tromperies qui se font chacun iour
de femme à homme, ou d'homme à femme, ou bien
d'homme à autre. fueil. 443

Gulfart

Gulfart fit marché avec la femme de Gassparin, de
coucher avec elle, moyennant vne somme d'argent
qu'elle voulut toucher premierement, laquelle il em-
prunta de son mary mesmes, & la bailla depuis à
sa femme, comme s'il rendoit ce que luy auoit presté
le mary. Auquel apres son retour de Genes, il dist
en presence de ladicte femme, comme il luy auoit versé
du icelle somme pour la bailler à son mary, ce qu'elle
confessa estre vray. Nouuel. 11. f. 443

Le Prestre de Varlongne coucha avec Bellecoulent.
A laquelle il laissa son manteau en gage, & em-
prunta d'elle vn mortier, qu'il luy renuoya apres, &
fit demander son manteau qu'il luy auoit laissé pour
souuenance. La bonne Dame en groumelant & le
iniuriant fut contraincte par son mary de rendre.
Nouuelle 2. fueil. 445

Calandrin, Brun & Bulfamaque alloient par la plai-
ne de Mugnon, cherchant la pierre precieuse qu'on
nomme Eliotropie, Et croyant Calandrin l'auoir
trouuée, il s'en retourna à sa maison chargé de pier-
res. Sa femme le voulut tancer, & luy tout courrou-
cé la battit: puis s'en alla faire tout le conte à ses com-
pagnons qui le scauoient mieus que luy. N. 3. f. 445

Le Preuost de l'Eglise de Fiesole estant amoureux d'une
femme veufue quine l'aymoit point, croyant cou-
cher avec elle, coucha avec vne sienne chambriere,
ou les freres de la Dame le firent venir trouuer par
son Euesque. Nouuelle 4. f. 446

Trois bons compaignons auallerent les brayes à vn Lu

ge Marquisan à Florence, ce pendant qu'il tenoit la court en son siege. Nou. 5. f. 460
 Brun & Bulfamaque desrobèrent vn pourcean à Calandrin, & pour le retrouver firent vne esprouue avec de la maluoisie & des pillules de gingembre, au lieu desquelles ilz en donnerent deux audict Calandrin l'un apres l'autre de crostes de chien confites en aloes: & luy firent accroire qu'il s'estoit desrobé soy mesmes. Et de peur qu'ilz le dissent à sa femme, ilz le luy firent encores achepter. Nouu. 6. f. 464

Vne femme veufue qui estoit aymee d'un Escollier, & amoureuse d'un autre homme, fit demourer l'Escollier toute vne nuit d'huer sur la neige à l'attèdre. Lequel puis apres par vne sienne finesse, la fit demourer en Iuillet toute nue vn iour entier sur vne Tour, aux mousches, aux tahons, & au Soleil. Nouuelle 7. f. 469

Deux hommes mariez frequentans iournellement ensemble, l'un coucha avecques la femme de l'autre, lequel s'estant apperceu fit si bien avecques la femme de son compagnon, qu'ilz l'enfermèrent dedans vn coffre, sur lequel il iouyt de sa femme. Nou. 8. f. 488

Maistre Simon Medecin fut mené de nuit par Brun & Bulfamaque en vne fosse à retrains, croyant le Medecin qu'on l'edent mener & faire estre d'une compagnie qui alloit en Corse, & fut laissé en ladite fosse. Nou. 9. f. 492

Vne Sicilienne eut par grande finesse tout l'argèe d'un marchand qu'il auoit à Palerme, lequel depuis faisant semblant d'y estre retourné, avec plus de marchandise qu'il n'auoit faict la premiere fois, emprunta de l'argent d'elle, & ne luy laissa que de l'eau & des estoupes. Nou. 10. f. 506

EN LA NEUVIEME IOVRNEE
 chacun deuise souz le gouvernement de Ma-dame Emilie de ce que plus luy plaist. f. 518

Madame Françoisse aymee de deux hommes, l'un qu'elle nommoit Rinuce, & l'autre Alexandre, n'en ay-mant piece d'eux s'en depestra fort finement, en faisant entrer l'un pour mort en vne sepulture, & l'autre en tirer cestuy là. Parce que l'un ne l'autre ne peut venir à chef de son entreprinse. Nou. 11 f. 519

Vne Abbesse se leuant à haste sans chandelle, pour trouver vne de ses Religieuses couchee avec son amy ainsi qu'elle auoit esté aduertie, & estant elle mesme couchee lors avec vn Prestre, pensant auoir mis sur sa teste son voyle plié, y auoit mis les brayes du Prestre, ce que voyant la Religieuse, & faisant que l'Abbesse s'en apperceut, elle fut absoute, & eut plus grâ de commodité d'estre avec son amy qu'au parauant. Nou. 2. f. 524

Maistre Simon le Medecin, à la priere de Brun & de Bulfamaque, & pareillement de Nello, fit accroire à Calandrin qu'il estoit gros d'enfant, lequel pour toute medecine donna aux dessusdictz des cha
 111

pons & de l'argent, & fut guary sans enfanter.

Nouuelle 3.

f. 526

François Fort arigue ioua à Boncouunt tout ce qu'il auoit, & pareillement l'argent de François Aniollier son maistre: puis courut apres luy en chemise, & disant qu'il l'auoit desrobé, le fit prendre par les payssans, vestist ses habillemens, monta sur le cheual de sondict maistre, & s'en vint à Siemie, laissant l'Aniollier en chemise & à pied.

N. 4.

fueil. 530

Calandrin deuenus amoureux d'une ieune garce, Brun luy fit vn Breuet, luy disant qu'aussi tost qu'il en toucheroit la fille, elle le suruiroit, laquelle s'en alla avecques luy, ou estant trouuee par sa femme, elle fit vn merueilleux bruit au logis.

Nouuel. 5

fueil. 533

Deux ieunes hommes logerent chez vn hoste, l'un desquelz alla coucher avec sa fille, & sa femme par mesgarde avecques l'autre. Celuy qui estoit avec sa fille s'en alla apres coucher avecques l'hoste, & luy conta tout le faict, dont ilz eurent noise ensemble, mais la mere se raduisa, & s'en alla au liect de sa fille, & là avec certaines parolles racoustra le tout.

Nou. 6.

540

Talam de Mole songea qu'un loup deschiroit toute la gorge & le visage à sa femme, & il luy dist qu'elle s'en gardast, ce qu'elle ne fit, & cela luy aduint.

Nou. 7

f. 544

Blondel bailla une trouffe à Chiaque d'un dîner, de

laquelle Chiaque se vengea finement, faisant battre Blondel en diable. Nou. 8.

fueil. 546

Deux ieunes hommes allerent au conseil à Salomon, l'un pour demander comment il pourroit estre aymé: & l'autre comment il deuot chastier sa femme riotense, il respondit à l'un qu'il aymast: & l'autre qu'il allast au pont aux oyse, Nou. 9

fueil. 549

Donn Iean à la priere & requeste de son compere Pierre, fit l'enchantement pour faire deuenir sa femme une lumentet quand ce vint à luy attacher la queue, le compere Pierre en disant qu'il n'y vouloit point de queue gasta tout l'enchantement nouuelle 10.

fueil. 553

EN LA DIXIEME ET DERNIERE iournee on deuise souz le gouvernement de Pemphile, de ceux qui ont fait liberalement ou magnifiquement quelque chose en cas d'amitié ou autre bon œuvre.

fucillet 559

Vn cheualier Florentin seruit le Roy d'Espagne, duquel il luy sembla estre mal recöpensé, au moye dequoy le Roy luy monstra par experience certaine que ce n'estoit sa faute, ains le malheur du Cheualier, luy faisant apres de grans dons. Nouuelle 1.

fucillet mesme

Guinot de Tacco print pour prisonnier l'Abbe de Cluni & le guerit d'un mal d'estomach qu'il auoit: puis l'en laissa aller: lequel Abbe quand il fut de retour à Rome, reconseilla Guinot avec le

Pape Boniface, qui le fit prier de l'hospital.
 Nouuel. 2. fueil. 562
 Mitridanes enuieux de la liberalité de Nathā, &
 l'allant chercher pour le tuer, parla à luy sans le
 cognoistre: & estant informé par luy mesmes du
 moyen de ce faire, il le trouua en vn petit boys,
 comme il luy auoit dit: lequel le recognoissant,
 en eut honte & deuint son amy. *Nouvelle 3.*
 fueil. 566.

Maistre Gentil de Carissendi estant venu de Mo-
 dene, tira de la sepulture vne femme qu'il aymoit
 qu'on auoit enseuclée pour morte: laquelle apres
 qu'elle fut revenue, enfanta vn enfant maste, le-
 quel Messire Gentil rendit apres avec la mere
 à Messire Colin Chassennemy, son mary, *Nou-
 uelle 4.* fueil. 572

Ma Dame Dianore demanda à Messire Ansalde
 vn iardin qui fust aussi beau en l'annier comme
 au mois de May: messire Ansalde par le moyen
 d'vne obligation qu'il fit à vn Nigromancien, le
 luy fit faire: le mary accorda à la dame qu'elle fist
 le plaisir de messire Ansalde, lequel oyant la li-
 beralité du mary, la quitta de sa promesse, & le
 Nigromancien quitta pareillement Messire An-
 salde sans rien vouloir prendre de luy. *Nouuel. 5.*
 fueil. 578.

Le victorieux Roy Charles le vieux, amoureux
 d'vne ieune fille, eut honte de sa fille delibératiō,
 & maria honorablement la fille, Et vne sienne
 seur. *Nouuel. 6.* 582

Le Roy Pterre cognoissant l'amour seruile que luy
 portoit Lise l'alla voir malade: Et la reconforta,
 puis la maria à vn honeste ieune gentilhomme: Et
 l'ayant seulement baïsee au front, il se reputa
 tousiours par apres son Cheualier. *Nouvelle 7.*
 fueil. 587

Sophonie cuydant estre femme de Gissippus, estoit
 femme de Titus Quintus Fuluius, & s'en alla
 avec luy à Rome: là où Gissippus arriva quelque
 temps apres en pauvre estat: & croyant estre des-
 prise de Titus, cōfessa auoir tué vn homme, à fin
 de mourir: mais Titus le recognoissant, s'accusa
 de l'auoir tué pour sauuer Gissippus. Ce que voyāt
 celuy qu'auoit fait le meurtre, s'accusa luy mes-
 mes: au moyen dequoy tous trois furent deliurex
 par l'Empereur Octavian: Et Titus donna à Gi-
 sippus sa saur à femme, & le fit participant de
 tout son bien. *Nouvelle 8.* fueil. 593

Saladin en habit de marchant fut honoré & bien
 receu en la maison de Messire Thorel: il se fit vn
 passage outre mer: Messire Thorel y alla, Et don-
 na vn terme à sa femme de se remarier: il fut
 prins Et mené pour saucomier au Souldan: lequel
 le recognoissant Et se faisant cognoistre luy fit
 beaucoup d'honneur. Messire Thorel deuint ma-
 lade, Et part art Magique fut porté en vne nuist
 à Panie ou il se trouua aux noces qu'o faisoit de
 sa femme, qui le recogneut & s'en retourna avec
 luy en sa maison. *Nouuel. 9.* fueil. 609

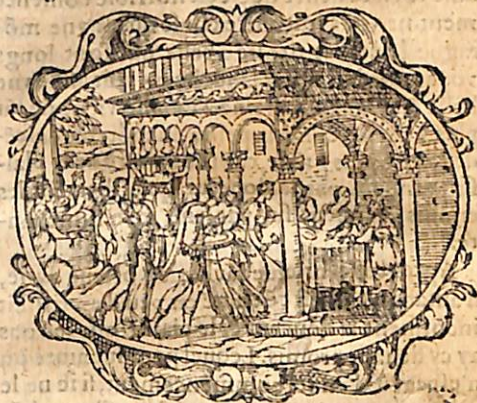
Le Marquis de Saluces contrainct par les prieres de

ses subiecls à prendre femme, print pour en auoir
vne à son plaisir, la fille d'un paysant, de laquelle
il eut deux enfans, qu'il fit semblant de faire
tuer puis luy faisant accroire qu'elle luy faisoit
& qu'il auoit prins vne autre femme, Et faisant
reuenir chez soy sa propre fille, comme si elle eust
esté sa femme apres auoir chassé sa femme en che-
mise Et l'auoir trouuee patiente en toutes cho-
ses, il la remit plus aymee que iamais en sa mai-
son luy monstra ses enfans grans: luy fit honneur
Et la fit honorer comme Marquise. Nouuel-
le dixiesme & derniere.

feuilles 624

F I N.

CY COMMENCE LA PREMIERE
Iournee du Decameron, en laquelle (apres de-
monstration faicte par l'Authcur, pour quelle
occasion il aduint que les personnes dont on orra
cy apres parler, se deussent assembler pour con-
ter des nouuelles) on deuise sous le gouuernement
de ma-Dame Pampinee de ce qui plus vient
à gré a chacun.



TOUTES les fois (ô gracieuses
Dames) que pensant en moy-
nesme, ie regarde cōbien vous
estes naturellemēt pitoyables,
autant de fois ie cognoy que la
presente œuvre aura à vostre iugement, fas-

cheux & ennuyeux commencement, aussi bien comme est douloureuse la souvenance qu'elle porte en son front de la pestilencieuse mortalité dernière, vniuersellement dommageable à chacun qui la vid, ou qui autrement la cogneut: mais ie ne vueil pourtāt que cecy vous espouuente d'en lire plus auant, cōme si quasi on ne la deuoit voir, sinon avec souspirs & l'armes: ains vueil & desire que cest horrible cōmencement ne vous soit autre chose qu'est vne mortagne haute & droite à ceux qui font longs voyage à pied, apres laquelle on voit assise vne belle & plaisante plaine, laquelle vient de tāt plus à plaisir, cōme la peine du mōter & descēdre a esté plus grāde, car tout ainsi que le plaisir prend fin par la douceur, pareillement les ennuis prennent fin par vne ioye suruenante.

Apres ceste briefue facherie (brieue dy-ie, d'autāt qu'elle est cōtenuë en peu d'escrit (suit incōtinent la douceur & le plaisir que ie vous ay cy deuant promis. Lequel parauenture on n'espereit d'vn tel commencement, si ie ne le vous promettois. Et en verité si i'eusse peu hōnestemēt vous mener là ou ie desire, par autre part que par vn si rude sentier cōme est cestuy cy, ie l'eusse volontiers fait: mais pource que sans ceste narration ne se pouuoit demonstrier quelle fust l'occasiō pourquoy les choses qu'o-

lira cy apres aduindrent, ie me mets (quasi cōtrainct par necessité) à les escrire. Je dy donc que nous estīos desia paruenus à l'An de la salutaire incarnation de Iesus christ mil trois cēs quarante huit, quand la pestifere mortalité paruint en l'excellente cité de Florence: belle par dessus toute autre d'Italie: laquelle peste par operation des corps superieurs, ou bien pour noz iniquitez fut enuoyee sur les mortelz par la iuste ire de Dieu: & aucuns ans au parauant print son cōmencement es parties d'Oriēt, lesquelles elle priua d'vne quantité innombrable de viuans: puis sans arrester s'estendit d'vn lieu en autre continuant vers l'Occident miserablement iusques en la dictē cité. Et la n'y seruait aucū sens ou prouidēce humaine, par lesquelz la ville fust de plusieurs immundices nettooyee par les officiers à ce ordonnez: ne pareillemēt auoir deffendu l'entree à chacū malade, & plusieurs autres cōseils & deliberatiōs faites pour la conseruation de la santé, n'encores les humbles supplicatiōs faites à Dieu par les deuotes personnes non seulement vne fois, mais plusieurs en processīōs ordōnees & en autres manieres, enuiron le cōmencemēt de la dictē annee cōmença d'vne sorte esmerueillable à demonstrier ses douloureux effectz: non pas cōme elle auoit fait en Oriēt, là ou quiconques seignoit du nez monstrois signe manifeste de

mort inuitable: mais icy au commencement naissoient aux enfans mâles & femelles, ou en l'eine, ou sous les eselles certaines enflures, dont aucunes croissoiēt comme vne pōme de moyēne grosseur, les autres comme vn œuf, & aucunes plus grosses, & aucunes autres moindres lesquelles en l'āgē vulgaire on nōmoit Besses: & en bres temps desdictes deux parties du corps commençā ladicte Bessē mortifere ā nāistre & venir indifferēmēt par toutes les autres parties d'iceluy. Et de cecy apres cōmēça la qualirē de ladite maladie ā se chāger en taches noires ou bleuēs, lesquelles aparoiſſent ā plusieurs ēs bras, par les cuiſſes, & en chacune autre partie du corps, aux vns grādes & rares, & aux autres menues & espesses. Et tout ainsi q̄ la Bessē auoit estē au commencement, & estoit encor indice certain de prochaine mort: autāt en estoit ā chacun de ceux ā qui ces taches venoiēt, pour la guerison desquelles maladies il sembloit que ne cōseil de Medecin, ne vertu de medecine, n'y valussent ou fissent aucun remede: ains plustost, ou que nature de malheur, ne le voulust souffrir, ou que l'ignorāce des Medecins ne cogneust dōt elles procedoiēt: & par consequent, n'en sceust prendre bōne resolution. Outre le nombre desquelz sçauās en l'art, plusieurs tant femmes qu'hōmes, sans iamais auoir eu aucune doctrine de medecine, deu-

drent Medecins: tellement que non seulemēt peu en guerirēt: mais mouroient presque tous dedans le troisiēme iour apres q̄ lesdicts signes aparoiſſoient, les vns plustost & les autres plus tard, & le plus souuent sans aucune ſieure ou autre accidēt. Et fut encores ceste peste de plus grāde force: par ce qu'elles s'attachoit par la frequētatiō des malades aux personnes saines ne plus ne moins que fait le feu aux choses seiches ou ointes, quād elles sont biē pres de luy. Et plus encor eut elle de violēce & malice: car non seulemēt le parler ou le frequēter avec les malades dōnoit le mal aux sains, ou occasiō de commune mort: mais encores le toucher aux habillemēs ou quelque autre chose des malades qu'ō maniaſt, ou qu'ō ſen ſeruiſt, sembloit qu'il trāsportast le mal avec soy ā celuy qui les touchoit. C'est chose admirable ā ouir ce que ie vueil dire, laquelle si desyeux de plusieurs & des miens n'auoit estē veuē, ā grād peine oserois ie non seulement l'escire, mais aussi ne le croire, encores q̄ ie l'eusse ouy d'hōme digne de foy. Je dy que si de grāde efficace fut la qualirē de la peste susdite ā s'attacher & prendre de l'un ā l'autre, que non seulement d'hōme ā hōme, mais fit cecy qui plus est, & q̄ plusieurs fois visiblement on a veu, c'est ā ſçauoir, que les habillemens ou quelque autre chose qui eust estē au malade ou mort de telle maladie, estā-

touchez ou maniez d'une autre beste hors de l'espece de l'homme, non seulement la contaminoient du mal, mais celle là qui les touchoient en mouroit bien tost apres. Dequoy mes yeux (comme cy dessus est dict) prendrent vn iour entre autres telle experience qu'estans iettez en vne rue publique les drapeaux deschirez d'un pauvre homme mort de telle maladie, & s'aprouchans à eux, deux pourceaux, lesquels (selon leur coustume) les prendrēt premierement avec le groin & apres avec les dents, puis les secouerent par les iouës, tous deux en vn instant apres (ayant fait vn tour ou deux) tomberēt morts par terre sur les drapeaux qu'ilz auoient tirez à leur male auenture, come s'ilz eussent prins du venin. Lesquelles choses & autres semblables, ou plus grandes, engendrèrent diuerses peurs, & imaginations à ceux qui demouroient viuans, & presque tous tendoient à vne fin assez inhumaine & peu charitable: c'est à sçauoir, d'euitier & de fuir les malades & ce qu'ilz auoient touché & ainsi faisant pensoient chacun acquerir salut à soy-mesme. Il y en auoit aucuns qui consideroient que le viure soubremēt & se garder de toute superfluité peüst beaucoup resister à vn tel accidēt. Et s'estans assemblez en vne bande, viuoient ainsi separez de toute autre compagnie, s'assembloient & s'enfermoient aux maisons où il n'y auoit aucun malade: là où pour

mieux viure ilz vsoient de viandes delicates & vins excellents, & fuyoient toute luxure, sans parler à personne qu'entr'eux, ne vouloir ouir parler de dehors de morts ou de malades, & avec instrumens & tous les plaisirs qu'ilz pouuoient auoir, passoient le temps. Il y en auoit d'autres de contraire opinion, lesquels affermoient qu'il n'y auoit medecine plus certaine à si grand mal que de boire beaucoup, & se resiouyr, chanter à tous propos, aller çà & là, & satisfaire à l'apertit de toute chose qu'il pouuoit souhaitter & se rire & moquer de ce qui aduenoit & ainsi comme ilz le disoient l'executoient iour & nuict: car ilz s'en alloient maintenant à vne tauerne, & tantost à vne autre: viuans sans regle & sans mesure. Et cecy faisoient-ilz trop plus souuent es maisons d'autrui: pourueu qu'ilz y sceussent quelque chose qui leur vint à plaisir & à gré. Ce qu'ilz pouuoient facilement faire: par ce que chacun (comme si plus il ne deuoit viure en ce mode) auoit comme soy-mesme mis à l'abandon tout ce qu'il auoit. Au moyen dequoy la pluspart des maisons estoient deuenues communes, & autant en vsoit l'estranger (pourueu qu'il y voulust venir) comme eust peu faire le seigneur propre. Si est-ce qu'avec toute ceste bestialle deliberation, tousiours fuyoient-ilz tant qu'ilz pouuoient les malades, & en telle affliction &

misere de nostre cité, l'autorité venerable des loix, tant diuines qu'humaines, estoit quasi destruite à faute de ministres & executeurs d'icelles. Lesquelz estoient tous ou morts ou malades comme les autres, ou bien demourez si seuletz & en si grande necessité de seruiteurs & valetz qu'ilz ne pouuoient faire aucun office: parquoy il estoit licite à chacun de faire ce qu'il vouloit. Plusieurs autres obseruoient vne moyenne vie entre les deux dessusditz, ne faisant si grande diete de viandes comme les premiers, ne aussi s'abandonnans tant à boire & aux autres dissolutions comme les secondz, mais vsoient de toutes choses à suffisance selon leurs appetitz, & sans s'enfermer alloient ça & là, en portant à la main, les vns des bouquetz de fleurs, les autres herbes odoriferantes, & autre diuerse maniere d'espicerie, les mettans souuent au nez, estimans estre chose tresbonne avec telles choses conforter le cerueau, comme ainsi fust qu'ilz ressembloient tout engrossi de la puanteur des corps morts & des maladies, & des medecines. Aucuns autres estoient de plus inhumaine opinion (comme paraduecture qu'elle fust la plus sçure) disans qu'il n'y auoit meilleure medecine contre la peste ne si bonne que le fuir d'avec eux. Et meuz de cest argument ne se souciaient d'aucune chose que d'eux mesmes, plusieurs, & hommes & femmes abandonnoient la propre cité, leurs pre-

pres maisons, leurs lieux & leurs parcs & leurs biens, & chercherent ceux d'autrui au moins leurs villages: comme quasi si l'ire de Dieu pour punir l'iniquité des hommes avec ceste peste ne deust opprimer sinon ceux qu'elle trouueroit encloz dedans les murs de leur cité: ou bien pensans qu'en icelle il ne deust plus demourer aucune personne, & qu'elle dernière fin fust venue. Et combien que ceux-ci avec leurs diuerses opinions ne mourussent tous, si est-ce aussi que tous n'eschappoient pas, ains estans deuenus malades plusieurs des vns & des autres dessusditz, & ayans donné eulx-mesmes par tout l'exemple de fuir (lors qu'ilz estoient sains) à ceux quidemeuroient en santé, ilz languissoient par tout comme abandonnez. Or laissons à part que l'un citoien fust l'autre, & que quasi aucun voisin n'eust souci de l'autre, ne que les parcs peu de foy ou iamais se visitassent, & encores de loin, ceste tribulation estoit entrée dedans le cœur des hommes avec grand espouuement, que l'un frere abandonnoit l'autre, l'oncle le neveu la sœur le frere, & plusieurs foyz la femme le mari. Et qui plus grand chose est & quasi incroyable, les peres & les meres fuyoient de visiter & servir leurs enfans, tout ainsi comme s'il n'eussent esté à eux. Au moyen dequoy il ne demoura autre chose à ceux qui en nombre inestimable d'hommes & femmes deuenoient malades, qu'

la charité des amys (& de ceux-ci y en eut peu) ou l'auarice des seruiteurs, lesquelz seruoient contrainctz par gros & defraisonnables salaires, cōbien que pour tout cecy il s'en trouuoit encor bien peu: & ceux là estoient hommes & femmes materielles & de gros entēdemēt, qui iamais au parauāt n'auoient seruy à telles necessitez, lesquelz encor ne seruoient d'autre chose que de bailler aux malades quelque chose qu'ilz demandoient, ou de regarder quand ilz mourroient, & faisans ainsi telz seruitices, le plus souuēt eux mesmes avec leur gain se perdoient, tellement que de ceste necessité de se voir ainsi abandonnez des voyfins, parens, & amis, & d'auoir indigence de seruiteurs, vint vne coustume non iamais auparauant ouye, qu'il n'y auoit femme tāt belle, ieune ou noble fust elle, qui deuenant malade se souciaist d'auoir pour son seruice vn homme fust il ieune ou autre: & n'auoit aucune hôte, luy mōstrer toutes les parties de son corps, cōme elle eust fait à vne femme si la necessité de son mal le requeroit. Ce qui fut par apres, à celles qui guerirēt, occasiō paraduenture de moindre hōnesteté. Et outre ce il s'en ensuyuit la mort de plusieurs, lesquelz fussent elchappez si par fortune ilz eussent esté secouruz. Au moyen dequoy tant pour la faute de remedes conuenables (lesquelz les malades ne pouuoient auoir) que par la force de la

peste, la multitude de ceux qui de iour & nuict mouroient, estoit si grande que c'estoit chose espouuentable, non seulement de la voir, mais de l'ouyr dire. Parquoy la necessité quasi engēdra entre ceux qui demeurerēt viuans, certaines coustumes toutes cōtraires aux premieres, dont souloient vser les habitans de la ville. La coustume souloit estre (comme encores nous voyons qu'elle est) que les femmes parētes & voyfines s'assembloient en la maison du trespassé, & là avecques celles qui luy estoient plus proches, ploroient: & d'autre part au deuant de la dictē maison (avec ses plus prochains parens) s'assembloient les voyfins, & beaucoup d'autres citoyens & selon la qualité du trespassé y venoit le clergé, puis estoit par ses semblables porté sur les espaules avec pompe funebre de torches & de chantz en l'eglise qu'il auoit esleuē auant sa mort. Lesquelles choses apres que la fureur de la peste comāença à croistre, toutes ou la plus part d'icelles cesserēt & suruindrent d'autres nouuelles coustumes en leur lieu, par ce que non seulement mouroient les gēs sans auoir beaucoup de femmes autour de soy, mais il y en auoit allēz qui passoient de ceste vie sans tesmoins, & peu en y auoit de ceux à qui les pitoyables plainctz & les ameres larmes fussent donnees, ains au lieu d'icelles le plus souuent on se rioit & gau-

dissoit en compagnie. Laquelle coustume les femmes auoient tresbien aprinse, ayans presque chassé d'elle la pitié feminine pour leur santé. Et estoit bien petite nombre de ceux dont les corps fussent accompagnez à la sepulture de plus de dix ou douze de leurs voisins, non que ce fussent encor' honorables citoyens: ains vne maniere de porteurs de mortz venuz du menu peuple, qui se faisoient appeler fossoyeurs, lesquelz faisoient ces seruices pour de l'argent, & chargeoient sur leurs espaulles la biere, laquelle avec grande haste ilz portoient le plus souuent, non pas encor en celle eglise qu'ilz auoient esleue auant leur mort, mais à la plus prochaine qu'ilz trouuoient, & n'y auoit derriere eux que quatre ou six pauvres prestres & clergeos avec peu de luminaire, & quelque-foys point: lesquelz avec l'aide desdictz fossoyeurs sans se trauailler à dire trop long & solennel seruice, les mettoient en la premiere fosse qu'ilz trouuoient vuide. La pitié & misere du menu peuple & encor d'une grande partie de celuy de moyen estat, estoit trop pl^{us} grâde à regarder, par ce q^{ue} la plus part sous esperance de guerir, ou cōtraint par pauvreté demouroient en leurs maisons à l'etour de leur voy sinage, & n'estoit iour qu'il n'est deuint de malades à milliers, lesquelz, pour non estre serui ne secouruz d'aucune chose, mou-

roient presque tous. Et allez y en auoit il de ceux qui prenoient fin par les ruës de iour ou de nuit, & plusieurs autres encôres qu'ilz mourussent en leurs maisons faisoient premierement sçauoir à leurs voisins qu'ilz estoient mortz plus par la puâteur des corps mortz & corrompuz qu'autrement. Et de ceux-ci & des autres qui mouroient ainsi par tout, les voisins generallement obseruoient vne façon de faire (meuz à ceci, non moins de la crainte que la puâteur & corruption des mortz ne leur feist mal, que de la charité qu'ilz eussent aux trespassez) que eux-mesmes quand ilz pouuoient, ou biē avec l'aide d'aucuns porteurs quand ilz en pouuoient auoir tiroient les corps desia mortz de leurs maisons les mettant devant leurs huis, là où qui y fust voulu aller, mesmement au matin, l'e^u eust peu voir sans nombre. Puis apres faisoient illec porter force bieres, & telz y en eut qui par faute de biere les mettoient sur les tables, & non seulement vne fois à l'on veu que vne seule biere fust chargée de deux ou trois corps mortz, mais on en eust beaucoup compté de celle que la femme, le mary, deux ou trois freres, ou le pere ou la mere estoient tous en vne biere. Encoré plus que souuent est-il aduenü que quand deux prestres avec vne croix alloient pour querir quelque trespasé, vous eussiez veu derriere eux trois ou quatre

de ces porteurs avec leur bieres, & là ou les prestres ne pensoient auoir qu'un mort à enseuelir, ilz en auoient six ou huit & quelque fois dauantage, & n'estoient pour tout cela accompagnés d'aucune honorable compagnie, ny de larmes, ny de luminaires, ains estoit venuë la chose à tant qu'on se soucioit aussi peu des hommes qui mouroient qu'on se soucieroit à ceste heure des chieures. Parquoy assez manifestement apparut que ce q̃ le naturel court des choses n'auoit peu monstrer aux sages avec petit & rare dommage, c'est assauoir de supporter patiemment les infortunes & malheurs, la grandesse d'iceux l'enseigna non seulement aux sages, mais aussi aux simples gens tellement qu'ilz ne se soucioient plus des maux qui leur suruenoient. La terre sacrée ne pouoit suffire à la grande multitude des corps morts qu'on portoit en chacune esglise tous les iours & presque à toute heure & mesmement voulant donner à chacun mort lieu propre selon l'ancienne coustume: Parquoy on fut contrainct de faire par les cimitieres des esglises (apres que tout estoit plain) de grandes fosses, ou l'on mettoit à centaines ceux qu'on apportoit, & en icelles rangez vn à vn come on met les marchadises dedas les nauires, on les couuroit d'un bien petit de terre tant que la fosse fust pleine. Et à celle fin que ie ne voyse plus

recercher autour de chascune particularité, les passées miseres aduenues en nostre cité. Ne di que courant en icelle si malheureux tēps comme vous auez ouy, il n'esparigna en rien pour cela les villages d'alentour, esquelz (laissant à part les chasteaux fermez qui estoient en leur petiteesse semblables à la ville) les Loboueurs paures & miserables avec leur famille mouroient par les maisons separez & par les chāps sans aucune peine de medecin, ou ayde de seruiteur, & aussi par les chemins & en leurs terres cultiuees de iour & de nuict indifferement, non comme hommes mais comme bestes. Pour laquelle chose eux deuenus en leurs coustumes lassifs come les citoyens, ne se soucioient d'eux ne d'aucuns de leurs affaires: ains tous comme attēdans de iour à autre la mort, se parforçoient de toute leur puissance non de garder du danger, des bestes, les fruits de leurs terres labourables, & de leurs trauaux passez, mais de consommer plustost ceux qu'ilz trouuoient presens à manger, dont il aduint que les boeufs, les asnes, les berbis & les chieures, les pourceaux, les poules, & mesmes les chiens tresfidelles à l'homme, chassez hors des propres maisons, s'en alloient come bon leur sembloit par les champs là ou encores les grains estoient à l'abandon sans estre non pas recueillis, mais ne seulement coupez. Et plusieurs d'icelles.

bestes comme quasi raisonnables, apres qu'elles auoient bien repeu le iour, s'en retournoient faoules la nuit en leurs maisons sans aucun gouvernement de pasteur. Que se peut il dire plus? Laissans parler des villages & retournans à la ville: sinon que telle & si grãde fut la cruauté du ciel & par aduerture en partie celles des hommes, qu'être le moys de Mars & celuy de Iuliet prochain ensuyuant, on croit que tant par la force de la maladie de peste que pour auoir plusieurs malades esté mal secouruz, ou abandonnez à leur besoin par la peur qu'auoient les sains, plus de cent mille creatures moururent dedans le circuit des murailles de la cite de Florence, là ou auant l'accident aduenu on n'eust par aduerture iugé qu'il y en eust eu autant. Or combien de grans palais, combien de belles maisons, cōbien de nobles habitations pleines au parauant de famille, de Seigneurs & de dames veit on toutes vuydes sans y demourer iusques au plus petit seruiteur! O cōbien de lignees digne de memoire, combien de tresgrandes hoyries, combien de fameuses richesses veit on demourer sans vrai successeur: cōbien d'honestes hommes, combien de belles femmes: combien de vaillans & gracieux ieunes hommes, lesquelz non seulement vn autre, mais Galien, Ypocras, & Esculapius (filz viuoiēt) eussent iugé estre traissains, à lon

à lon veu disner au matin avec leurs parens, compaignons & amis, qui au soir s'en alloient souper en l'autre monde avec leurs predecesseurs. Il m'ennuye à moy-mesme de me rompre la teste à racōter tant de miseres: parquoy voulant desormais laisser d'icelles ce que plus ayseement ie pourray, ie dy qu'estât en ces termes nostre Cité vuide d'habitans, il aduint (comme depuis l'ay secu de personne digne de foy) qu'en la venerable Eglise de sainte Marie la neuue, vn Mardy matin n'y estant quasi autre persōne, apres auoir ouy le diuin office en habit de dueil (comme la saison le requeroit) se retournerent sept sages ieunes Dames toutes aliées l'une à l'autre, ou par amitié, ou par voisinage, ou par parété: desquelles la plus aagée ne passoit vingt-huict ans, & la plus ieune n'en auoit moins de dix-huict, chacune de noble parenté, belles de forme, aornées de bonnes meurs, & de gracieuse honnesteté: les nōs desquelles ie pourroye bien dire, si iuste occasion ne me le defendoit, laquelle est ceste cy que ie ne vueil par les choses qui sensuyuent qu'elles ont recité, ne par ce qu'on en orra dire le tēps aduenir, qu'aucune d'elles en puisse auoir honte, estans les loix de plaisir plus estroictes au iourd'huy (pour les occasions dessus declarées qu'elles n'estoient alors non seulement à leur aage, mais à beaucoup plus meur. Ne ie ne

vuil aussi dōner matiere aux enuieux, prōptz à mesdire de toute louable vie, de diminuer en aucun acte l'honnesteté des honnestes Dames avec laides & sottes parolles. Et par ainsi afin que ce que chacune disoit se puisse comprendre sans occasion, ie delibere de les nommer par noms conuenables en tout, ou partie con formes à leurs qualitez. Desquelles la premiere & celle qui estoit plus aagée nous nommerons Pampinée, la secōde Flamette, la troisiēme Philomene, la quatriesme Emiie, la cinquiesme Laurette, la sixiesme Neiphile, & la derniere nous la nommerons (non sans occasion) Elisse. Lesquelles assemblées en vn des coins de l'Eglise, non point par deliberation faicte au parauant, mais par cas fortuit, & estans assises comme en rond commencerent (apres plusieurs soupirs ayans cessé de dire leurs patenostres) à deuiser entr'elles plusieurs & diuerses choses de la qualité du temps. Et vn peu apres madame Pampinée cōmença à parler ainsi. Mes cheres Dames vous pouuez (cōme moy) plusieurs fois auoir ouy dire qu'il ne faict iniure à personne qui honnestement vse de son droit. C'est chose naturelle à toute personne qui naist en ce monde, d'ayder, conseruer & deffendre sa vie tant qu'il peut: & est cecy tant permis, qu'encore est-il aucunes fois aduenü que pour icelle garder on a tué des

hommes sans aucune coulpe: & si les loix permettent cecy (à la sollicitude desquelles gist le bien viure de tous les mortelz) combien plus fort honneste est-il à nous & à toute autre personne de chercher & prendre (sans offencer autrui) tous les remedes que nous pouuons pour la conseruation de nostre vie: Toutes les fois que ie viens à bien regarder nostre façon de faire de ceste matinée, & encores celle de plusieurs autres passées, & que ie pense quelz sont noz propos, ie compren (cōme vous pareillement pouuez comprendre) que chacune de nous a peur de foy-mesmes, & ne m'en esmerueille point, mais ie m'esbahy bien fort, (cognoissant chacune de nous auoir iugemēt de femme) que nous ne prenons pour nous quelq remede contre ce que chacune de nous doit craindre par raison. Nous demourōs icy (comme il me semble) non autrement que si nous vōlions ou deuions porter tesmoignage de tous les corps mortz qui sont portez en sepulture, ou pour escouter si les religieux de ceans (dont le nombre est quasi venu à neant) chantēt leur office à l'heure qu'ilz doiuent, ou pour monstrier à quiconques viēt icy par noz habitz la qualité & quantité de noz miseres: & si nous sortons d'icy nous ne voyons q corps mortz, ou transporter les malades çà & là, ou bien nous voyons courir par la ville (avec vne

fureur desplaisante à voir) ceux que l'autorité
 des loix publiques auoit au parauant bannis
 de la cité par leurs demerites & meschâcetez,
 en desprisant quasi icelles loix : par ce qu'ilz
 sçauent bien que les executeurs d'icelles sont
 mortz ou malades: ou bien nous voyons enco-
 res les plus malheureux belistres de nostre Ci-
 té, lesquelz engressiez de nostre sang, se font
 nommer fossoyeurs, & en moquerie & conté-
 nement de nous s'en vont courās à cheual par
 rout, nous reprochant noz pertes & malheurs
 avec deshonestes chansons, tellement que
 nous n'oyōs autre chose sinon telz & telz sont
 morts, & telz s'en vont mourir : & s'il y auoit
 qui se plaignist, nous n'orriens par tout que
 douloureux plainct, & si nous retourñōs à noz
 maisons (ie ne sçay pas sil aduient à vous au-
 tres comme à moy) mais quand ie ne treuve,
 de tout mon mesnage, aucune autre personne
 sinon ma chambriere, i'ay si grand paour que
 presque tous les cheueux me dressent en la te-
 ste, & me semble que ou que i'aille, ou biē que
 ie demeure, que ie voy par tout l'esprit & l'om-
 bre de ceux qui sont trespassez : non pas avec
 les visages que ie leur fouloye voir : mais avec
 vn regard horrible qui leur est nouuellement
 venu, ie ne sçay d'où. Pour lesquelles choses icy
 & hors d'icy & en la maison, il me semble que
 ie suis tousiours mal, & de tāt plus encores que

nulle personne (comme il me semble) qui ayt
 dequoy, ou lieu pour se retirer, comme nous
 auons, n'est demourée icy sinon nous: encores
 me suis-ie laissé dire plusieurs fois, que si aucū
 sont demourez, ceux là sans faire distinction
 aucune des choses honnestes à celles qui ne
 sont point honnestes (seulement que l'appetit
 le desire, & soient ilz seulz ou accompagnez,
 ou de iour ou de nuict) sont les choses qui leur
 viennent plus à appetit : & non seulement les
 seculieres personnes, mais encoir celles qui sont
 recluses & enfermées dedans les Monasteres,
 rompsans les loix d'obeissance, & s'estās addo-
 nées aux plaisirs de la chair, sont deuenues las-
 ciues & dissolues: se faisans accroire, que ce qui
 est conuenable aux autres femmes, ne leur est
 mal seant, pensans en telle maniere eschaper.
 Et s'il est ainsi comme manifestement il se voit
 que faisons nous icy : qu'attendons nous ? que
 songeons nous ? pourquoy sommes nous plus
 pareilleuses à nostre salut que tout le demourāt
 des citoyens ? nous reputons nous moins pre-
 cieuses que toutes les autres ? ou croyōs nous
 que nostre vie soit attachée à nostre corps a-
 uec plus fortes chaisnes que celles des autres ?
 & que par ce nous ne deuons auoir soucy d'au-
 cune chose qui ayt force de l'offence: Nous er-
 rons, nous sommes trompées: Quelle bestiali-
 té est la nostre, si ainsi nous le croyons : autant

de fois que nous nous voudrions souuenir, q̄lz & combien de ieunes hommes & femmes ont esté vaincuz de ceste cruelle peste, nous en ver rons argument euident. Et par ainsi afin que nous par estre trop scrupuleuses & nonchalan tes ne tombions là, dont quād nous voudriōs nous ne pourrions parauēture en aucune ma niere nous releuer, ie iugerois tresbien faict (s'il vous en semble ce qu'il m'en sembleroit) que nous ainsi comme nous sommes (aumoīs si nous voulons faire ce que plusieurs auant nous, ont faict & font tous les iours) sortissions de ceste ville & (fuyās comme la mort les des honnestes exemples d'aucuns autres) nous en lassions honnestemēt demourer en noz mai sons aux champs: dont chacune de nous a grā de abondance, & là nous prinsiōs tout le plai sir & ioye que nous pourrions, sans toutesfoīs trāsgresser en aucun acte les limites de raison. Là oyt-on chanter les oyseletz: on y voit les pe zites montaignes & les plaines verdoyer: & les champs plains de bledz ondoyer, ne plus ne moins que faict la mer: pareillement on y voit de mille sortes d'arbres, & aussi le Ciel trop plus ouuerrement que nous ne faisons icy, le quel encor' qu'il soit courroucé, non pourtāt il ne nous nie point ses beautez trop plus belles à voir que les murailles de nostre Cité vuide de personnes: & la encor outre cecy, l'air y

est beaucoup plus frais, & generalement il y a trop plus grande abondance de tout ce qui nous est necessaire en ce temps pour la conser uation de nostre vie, & moins de fascherie & ennuy qu'icy: car iāçoit que les paysans meu rēt aussi bien aux champs comme font icy les citoyens, le desplaisir est neantmoins d'autant moindre comme les maisons, & les habitans y sont plus rares qu'en la Cité, & d'autre part (si bien i'y regarde) nous n'abandonnons icy per sonne, ains plustost nous nous pouuons dire abandonnées, parce que noz maris, parens & amis, ou mourās, ou fuyans la mort, nous ont laissées seules en ceste si grande affliction, cō me si quasi nous ne leur fussiōs aucune chose. Parquoy nous ne pouuons tomber en aucune reprehension ensuyuant ce conseil: là ou si no' ne le suyuous, il en peut aduenir douleur, en nuy, & parauenture la mort. Et par ainsi (si bō vous semble) ie pense q̄ ce seroit bien faict de prendre noz chambrieres avec les choses qui nous sont necessaires, & faire suivre auourd' huy en ce lieu, demain en cest autre là, prenās tout le plaisir & recreation que nous peut ame ner ceste saison, & demourer en ceste forte tāt que nous voyons (si premierement la mort ne nous surprend) quelle fin nous reserue le Ciel à cecy, & veux bien qu'il vous souuienne qu'il ne nous est moins seant de sortir d'icy hon-

ne ſeulement qu'il eſt à vne grande partie des autres dames d'y demourer deſhonneſtement. Les autres Dames auoir ouy madame Pampinée, non ſeulement louerent ſon conſeil, mais deſirans de l'enſuyure, auoient deſia particulièrement entr'elles commencé à aduiſer le moïé comme ſi quaſi au partir de là elles deuoient ſur l'heure ſe mettre en chemin, toutesfois madame Philomene qui eſtoit treſſage, diſt: Cōbien mes Dames que ce qu'a propoſé madame Pampinée ſoit tresbien dié, il n'eſt pourtant raiſonnable d'y courir ainſi comme il ſemble que nous voulons faire. Souuienne vous q̄ nous ſommes toutes femmes, & n'y a celle de nous ſi enfant qui ne puiſſe bien congnoiſtre comme quand nous ſommes aſſemblées enſemble, & ſans la prouidence ou conduite de quelque homme, nous nous ſçauons gouverner. Nous ſommes fragiles, faſcheuſes, ſoupeçonneuſes, puſillanimes, & paoureuxes, pour leſquelles choſes ie doute fort, ſi nous ne prenōs autre guide que la noſtre, que ceſte cōpagnie ne ſe rompe trop pluſtoſt, & avec moins d'honneur pour nous qu'il ne nous ſeroit beſoin: & pource ſeroit-il bon d'y pouruoir auant que nous commenciſſions. Alors madame Eliſſe diſt: Veritablement les hommes ſont le chef des femmes, & ſans leur ordre, peu de fois a lon veu aucune choſe de nous ſe pouuoir con

duire à louable fin. Mais cōme pourrons nous auoir ſes hommes! chacune de nous ſçait bien que la pluſpart des noſtres ſont mortz: & les autres qui ſont demourez en vie, s'en vont les vns deçà, & les autres delà en diuerſes compagnies ſans ce que nous ſachons où, ſuyuans ce que nous cerchons de fuyr: & de prendre des eſtrangers il ne ſeroit conuenable: parquoy ſi nous voulons auoir eſgard à noſtre ſanté, il nous cōuient trouuer moyen d'ordonner, ſi bien noſtre ſaict, que en quelque lieu que nous puiſſions aller pour prendre plaiſir & repos, ennuy & ſcandale ne s'en enſuyue. Ce pendant qu'entre les Dames eſtoient telz deuſ, voicy entrer en l'Egliſe trois ieunes hommes (non pour tāt ſi ieunes que le puiſné euſt mois de vingteinq ans) eſquelz la malice du temps, ne la perte d'amis, ou de parens, ne paour d'eux-mêmes, n'auoir peu non pas eſlaindre l'amour, mais ne auſſi ſeulement le refroidir, deſquelz l'un eſtoit appellé Pamphile, le deuxième Philoſtrate, & le dernier Dionée. Chacun d'eux fort affable & bien conditionné, leſquelz alloient cherchāt pour leur plus grande conſolation en telle tribulation du temps (s'ilz pourroient voir leurs amies, qui paraeuenture eſtoient toutes trois parmi les ſept deſſuſdictes, combien qu'il y en euſt aucunes des autres qui eſtoient parentes d'aucun d'entr'eux, & ne furent pluſtoſt les da

mes veuës de ceux-cy, qu'eux aussi ne fussent apperceuz d'elles. Parquoy madame Pampinée commençalors à dire en souzriât. Voyez comment la fortune est fauorable à noz commencemens, & nous a mis deuât les yeux trois sages & honnestes ieunes hommes, lesquelz volontiers nous seront guides & seruiteurs, si nous ne les desdaignons à ceste office. Madame Neiphile rougit toute sur l'heure de honre, parce que l'une d'entr'elles estoit aymée de l'un de ces trois, & dist: Pour dieu madame Pampinée aduisez bien à ce que vous dictes. Je cōgnois assez clairement qu'on ne sçauroit dire autre chose que toute bonté de piece d'eux, & les croy tous tressuffisans à trop plus grande chose que n'est ceste-cy: & si voy bien qu'ilz sont dignes de tenir compagnie, non seulement à nous, ains à beaucoup plus belles & precieuses que nous ne sommes: mais pource qu'il est assez manifeste qu'ilz portent affection à aucunes qui sont icy, ie crains si nous les menons qu'ilz s'en esuyue sans nostre coulpe ny la leur quelque deshonneur ou reproche. Dist alors madame Philomene: cecy n'importe rië, pourueu que ie viue honnestement, & sans que la conscience me remorde d'aucune chose, parle qui voudra au contraire. Dieu & la verité prendront les armes pour moy: fussent ilz desia en volonté de venir, car veritablement (comme

madame Pampinée dit) nous pourrions bien dire que la fortune seroit fauorable à nostre voyage. Les autres oyans parler ceste-cy en telle maniere, non seulement se turent, mais d'un mesme accord dirent toutes qu'il seroit bon de les appeller, & qu'on leur dist leur intention: les prians qu'ilz voulussent leur faire cōpagnie à tel voyage. Parquoy sans plus de parolles madame Pampinée s'estant leuée debout (par ce que de l'un d'iceux estoit aucunement parente) s'approche d'eux, qui estoient là debout attendant à les regarder, & avec visage ioyeux les ayansaluez leur declaira leur deliberation, & les pria de la part de toutes qu'ilz se voulussent deliberer avec une volonté pure & fraternele de leur tenir compagnie. Ceux-cy creurent au commencement qu'on se moquast d'eux: mais quand ilz virent que la Dame parloit à bon escient, ilz respondirent qu'ilz estoient de bon cœur tous prestz de ce faire, auant qu'ilz partissent de là, donnerent ordre à ce qu'ilz auoient à faire sur leur partement: parquoy ayant faict par bon moyen appareiller tout ce qui leur fut necessaire, & enuoyé premierement là ou ilz deliberoient aller, le lendemain matin qui fut mercredy sur la pointe du iour, lesdictes Dames avec aucunes de leurs chambrières, & les trois hommes avec leurs seruiteurs sortirent de la Cité & se mirent en chemin, de laquelle

ilz ne s'eslongnerent d'une lieue qu'ilz n'arri-
uaissent au lieu qu'ilz auoient premierement
accordé. Lequel lieu estoit sur vne petite mon-
taignette vn peu loing de toutes pars du grãd
chemin, pleine de diuers arbrisseaux, & tentes
toutes fueillues de vertes branches, plaisantes
à regarder, sur la cime de laquelle y auoit vn
palais avec vne belle & grande cour au milieu
accompagnées de galleries, salles & chābres
routes & chacune d'icelles à part soy, tresbel-
les & enrichies de plaisantes painctures à voir
& les preaux estoient à l'entour, & les jardins
beaux à merueilles, avec puyz de tres-fresches
eaux: aussi les caues pleines de vins excellents
choses plus à estimer à curieux beueurs, qu'à
sobres & honnestes femmes. Lequel palais, la-
dicte compagnie trouua tout nettoyé & bien
en ordre, & les lietz dedans les chambres faits
& dressez. Si estoit tout semé de fleurs, telles q̃
on pouuoit auoir en la saison entremeslées de
ionchées, qui ne fut pas sans grand plaisir de
toute la compagnie, laquelle l'estant assise de
pleine arriuée, Dioneo, qui par dessus les au-
tres estoit plaisant ieune homme, & plein de
mille bons petitiz motz dist: Vostre sens (mes
dames) nous a icy mieux guidez que nostre
preuoyance: ie ne sçay ce que vous auez deli-
beré de faire de voz soucis: quant est des miens
ie les ay laissez à la porte de la ville quand i'en

suis n'agueres sorty avec vous: & par ainsi deli-
bererez vous de passer le temps à rire & chanter
avec moy (i'entens autant qu'à vostre dignité
l'appartient) ou bien me donner congé que ie
retourne querir mes soucis, & que ie demeure
en nostre desolée cité. A qui madame Pampi-
née respōdit en souzriant, comme si elle auoit
pareillement chassé les siens: Dioneo, tu as tres-
bien parlé, il faut viure ioyeusement: aussi n'y a
il autre occasion qui nous a faict fuir icy les
tristesses de la ville: mais pource que les choses
qui sont sans moyen ne penuent longuement
durer, moy qui ay commencé les propos, au
moÿ desquelz ceste compagnie est assemblée
pensant à la continuation de nostre plaisir, il
me semble qu'il est de necessité que nous ac-
cordions qu'il en y ayt entre nous vn, qui soit
le principal de tous, en qui soit le soin de com-
mander pour nous faire viure ioyeusement, &
auquel nous portions honneur, & luy obeis-
sions comme au chef: & afin que chacū essaye
le faiz de la sollicitude, & pareillement le plaisir
de dominer, & par consequent que tirez d'une
part & d'autre nul ne puisse (qui ne l'essaye) auoir
aucune enuie contre l'autre qui l'aura es-
sayé, ie suis d'avis que chacū pour vn iour seul
ayt le faiz & l'honneur, & le premier d'en re-
nouer nous qui le deura auoir, soit à l'election de no-
us: & quant est de ceux qui deuront succeder

apres celuy ou celle qui aura en ce iour là seigneurie, nōmera quand la nuit s'approchera celuy ou celle qui luy deura succeder. Et ce tel (selon qu'il luy plaira) ordonnera & disposera du temps que sa seigneurie deura durer, du lieu & de la façon en laquelle nous aurons à viure. Ces paroles pleurent grandement à vn chacun, & tous d'vne voix esleurent madame Pampinée pour estre Royne de la premiere iournée. Parquoy madame Philomene courut incontinent vers vn laurier, parce qu'assez de fois elle auoit ouy dire de combien d'honneur les branches d'iceluy estoient dignes & combien elles faisoient digne d'honneur celuy qui à bon droit en estoit couronné : & de ce laurier en cueillir aucunes branches dont elle fit vn chapeau honorable & apparēt qu'elle luy mit sur la teste, qui fut tāt que leur compagnie dura, signe manifeste à tout autre de la seigneurie & grandesse royale. Apres que madame Pampinée fut faicte Royne, elle commanda que chacun se teut, ayant desia fait appeller deuant elles les trois seruiteurs des trois ieunes hommes, & aussi leurs chābrières qui n'estoiet que quatre. Et quand chacun eut faict silence, elle dict ainsi: Afin que moy premiere donne exemple à toutes vous autres par lequel (precedant de bien en mieux) nostre compagnie puisse viure avec ordre & plaisir, & durer sans

aucune honte autāt qu'il vous sera agreable, ie fay Parmeno seruiteur de Dioneo, mon maistre d'hostel, & luy donne la charge & sollicitude de tout nostre train, & de ce qui appartient au seruice de la sale, ie veux aussi que Sirisco seruiteur de Pamphile soit nostre despēsier & tresorier, & qu'il face ce que Parmeno luy commandera, & que Tindaro serue de valet de chambre à Philostrato son maistre, & aux autres deux, quand les compaignons n'y pourront vaquer. Misia ma chambrière & celle de Philomene nommée Licisca serviront à la cuisine: & appresteront diligemment les viandes qui leur seront baillees par Parmeno: Chimera chambrière de Laurette & celle de Flammette nommée Stratilia, auront le gouuernement & soin des chambres des Dames, ensemble à faire nettoyer les lieux où nous serons. Et outre commandous à vn chacun sur tant qu'il desirera nostre grace, que ou qu'il voise, ou qu'il vienne, ou quelque chose qu'il oye, ou voye, qu'il se garde bien nous apporter icy nouuelles de dehors autres que plaisantes. Et apres auoir donné sommairement l'ordre que dessus qui fut loué d'vn chacun, elle toute ioyeuse se leua & dist: Nous auons icy iardins, preaux, & autres lieux assez plaisans, parmy lesquels chacun qui voudra se voise elbatre, & ausi tost que neuf heures sonneront, chacun se treuve icy, afin

que nous disions à la frescheur. Ayant doncques la ioyeuse cōpagnie eu licence de la Roïne pour s'aller recreer, les ieunes hōmes avec les belles dames deuifans de choses plaissantes s'en vont promenant tout bellement dans vn beau iardin, faisant chapeaux & bouquetz de diuerses fleurs & amoureuxment chantans. Et apres qu'ilz y eurent autant demouré comme la Roïne leur en auoit donné licence s'en retournerent à la maison, où ilz trouverent que Parmeno auoit soigneusement commencé à faire son office. Et qu'il soit ainsi, quand ilz furent entrez en vne salle basse, ilz y trouuerent les tables dressées couuertes de tresblanches napes, & les verres qui sembloient argent, si clairs ilz estoient: & la maison semée par tout de fleurs de g. neste. Parquoy ayant esté donnée l'eau à lauer comme il pleust à la Roïne selō l'ordre de Parmeno, chacun s'en alla seoir. Les viandes apprestées delicatement furent seruies, & vins excellens apportez, & furent seruies les tables sans aucun bruit par les trois seruiteurs dessus nommez: desquelles choses estans chacun resiouy, pource qu'elles estoient belles & bien ordonnées, ilz dīnerent avec mille bons petitiz mortz & plaissans. Apres qu'ilz eurent dīné, & les tables leuées (comme ainsi fust que toutes les Dames, & pareillement les hommes seussent dācer aux chansons, & au-

cuns

cuns d'eux iouer tresbien d'instrumens & chāter (la Roïne commanda qu'on feist apporter les instrumens: & par son cōmandement Dionco print vn lut & Flammette vne violle: & cōmencerent à iouer doucement vne dance. Au moyē dequoy la Roïne avec les autres ieunes dames & les deux ieunes hōmes prindrent vn branle, & à petit pas (ayans enuoyé dīner les seruiteurs) commencerēt à dācer. Et quand la dance fut acheuée se prindrent à chāter certaines plaissantes chāsonnettes, & en ceste maniere demeurerēt tant qu'il sembla bon à la Roïne d'aller dormir vn peu. Parquoy (ayant dōné licence à tous) les trois hōmes s'en allerent en leurs chambres, separees d'avec celles des Dames, lesquelles ilz trouuerent (avec les liets biē faictz) plaines de fleurs cōme ilz auoient fait la salle, & pareillement les Dames les leurs. Parquoy s'estans despouillees s'en allerent reposer. Peu de temps apres que midy fut sonnē, la Roïne se'estant leuée, fit leuer tous les autres, & pareillement les hommes: affermant que le trop dormir de iour nuisoit. Et s'en allerent ainsi en vn preau, auquel l'herbe estoit verte & grande, sans que le soleil y frappast aucunement: & là, sentans venir vn doux & gracieux petit vent, chascun d'eux s'asseit cōme il plut à la Roïne sur l'herbe verte en rōd, ausquelz elle dit apres ainsi: Comme vous voyez, le Soleil est haut,

& la chaleur grande, & autre chose n'oyt-on que sigalles sur les Oliuiers: parquoy d'aller maintenant en aucun lieu seroit sans doute grande sottise: il fait icy bon & frais, & y a comme vous voyez tabliez & eschetz à quoy chacun peut (comme mieux il aymera) prendre plaisir: mais si en ceci mon aduis estoit trouué bon, on ne iouïroit point: par ce qu'il conuient que l'esprit de l'vne des parties le plus souvent se trouble sans trop de plaisir de l'autre: ou de celui qui s'amuse à les regarder: ains l'on deuïseroit & conteroit des fables: d'autât que parlant l'un, tout le reste de la compagnie qui escoute, y peut prendre plaisir: & laissant passer ceste chaude partie du iour, vous n'aurez pas acheué chacun de dire vne siene petite nouuelle que le Soleil s'abaïsseroit, & le chaut diminueroit, & pourrions après nous en aller prendre soulas: & là où bon nous sembleroit. Et par ains, si ce que ie dy vous est agreable (d'autât que ie suis deliberee de suyure en ceci vostre plaisir) faisons le: Et ou il ne vous plairoit, chacun face iusques à l'heure de vespres ce que plus luy plaira. Les Dames, & pareillemēt les hommes iouïrēt tous, & prendrent pour le meilleur passer temps de conter des nouuelles. Adōc dist la Royne, Si cecy vous plaist, ie vueil pour ceste premiere iournee qu'il soit permis à chacun de deuïser de celle matiere, qui plus

luy sera agreable, & se tournāt vers Pamphile (lequel estoit assis à sa dextre) gracieusement luy dist qu'auec vie de ses nouuelles il dōnast commencement aux autres: là ou Pamphile ayant ouy le commendement, incontinent (escouté d'un chacun) commença à dire ains.

Mes sire Chappelet du Prat trompa par vne siene faulx confession vn saint homme religieux, & puis mourut, & ayant esté durant sa vie vn tres-meschant homme, a sa mort fut reputé pour saint, & appelle saint Chappelet.

NOUVELLE I.

En laquelle est contenu combien est difficile à distinguer la bonté d'auec l'ipocrisie: & comment, sous vmbre de sainteté, la mauuaise vie d'un hōme en peut trōper plusieurs.

Lest chose tresconuenable (mes cheres Dames) que l'homme commence tout ce qu'il fait au nom admirable & saint de celui qui fut Createur de toutes choses: parquoy, puis qu'il conuient que come le premier ie dōne cōmencement à vostre inuētion de faire des cōtes, ie me delibere cōmencer par vne de ses merueilleuses ceuures: afin que icelle ouye, nostre esperāce s'arreste en luy come en chose permanente: & q̄ tousiours son nō soit loué de no^s. Or n'est il riē plus certain q̄ tout ainsī comme les choses tēporelles sont

transitoires & mortelles, ainsi sont elles en soy & hors de soy pleines d'ennuy, angoisse, & peine, & subiectes a infinis dangers, esquelz nous qui viuons meslez parmi eux, & qui sommes parties d'eux ne pourrions (sans point de faute) durer, ne nous defendre, si Dieu par speciale grace ne nous en donnoit la force & le bon sens. Laquelle force ne nous faut croire quelle descende à nous, ne en nous, par aucun des nos merites: mais par sa propre benignité mettie toutesfois, & impetree par les prieres de ceux qui furent (comme nous sommes) mortelz: & lesquelz pour auoir bien observé ses commendemens (ce pendant qu'ilz ont esté en vie) sont maintenāt avec luy deuenuz eternelz, & bien heureux. Ausquelz (comme à procureurs & aduocats informez par experience de nostre fragilité) nous mesmes n'olans par aduventure présenter nos prieres deuant la presence d'un si grand iuge, nous les adressons, pour obtenir les choses que nous reputons nous estre necessaires. Et encores les pouuons nous croire plus pleins enuers nous de sa pitoyable liberalité, quand ne pouuant la subtilité de l'œil mortel arriuer en aucune maniere au secret de la diuine pensée, il aduient par aduventure quelque fois que nous trompez par opinion, faisons tel nostre procureur deuant sa maiesté, qui est chassé d'icelle, avec perpetuel

exil. Et neātmoins luy auquel nulle chose peut estre cachée regardant plus à la purité de celuy qui prie, qu'à son ignorance, ou à l'exil de celuy qui est intercesseur, il exauce les prieres de ceux qui le prient, comme si les autres estoient bien heureux deuant sa face. Ce que manifestement pourra apparoir en la nouuelle que i'entend reciter. Le dy manifestemēt, non au iugement de Dieu: mais bien selon celuy des hommes. On dit donques qu'il y eut vn nommé Musciato Franzesi, qui de très-riche & grand marchand en France, deuint cheualier, leque ayant à venir en Toulcane, avec messire Charles sans terre, frere du Roy de France, qui auoit esté demandé, & incité à y venir par le Pape Boniface, sentāt que ses affaires estoient embrouillees çà & là (comme le plus souuent sont ceux des marchans) & que mal-aisément ilz se pouuoient soudainement demesler, pensa d'en donner la charge à plusieurs personnes: & à tout il donna trèsbon ordre, fors qu'il demoura en doute qu'il pourroit laisser assez suffisant pour recouurer ses debtes de plusieurs Bourguignons. Et la cause de son doute estoit, qu'il cognoissoit les Bourguignons gens de mauuaise nature, rioteux, brouilleurs, pleins de calomnie, & sans aucune loyauté tellement qu'il ne luy pouuoit souuenir d'aucun homme (si meschant fust-il) en qui il peust

auoit aucune fiance de pouuoir suffire à leur mauuaistié. Et ayant longuement pensé sur ceste examination, il luy va souuenir d'un maistre Chappellet du Prat; lequel souuentefois frequentoit en sa maison à Paris. Et pource qu'il estoit petit de personne, & assez aduquant, ne sachans les François que vouloit dire Chappellet, pensans qu'il falloit dire en leur langue Chappel, ilz l'appelloient (pource que comme dessus est dit, il estoit de petite stature) Chappellet, & non Chappel. Et pour Chappellet estoit cogneu par tout, là ou pour Chappel peu de gens le cognoissoient. Or estoit ce maistre Chappellet de si bonne & louable vie, qu'estant notaire, il eust eu tresgrand' honte qu'aucun de ses contracts (combien qu'il en feist peu) fust trouué autre que faux: desquelz autant en eust il fait, comme d'autant il en eust esté requis: & ceux là, plus volontiers les faisoit-il pour neant, qu'il n'eust fait un autre bon, dont il eust esté grandement salarié. Il prenoit le plus grand plaisir du monde à porter faux tesmoignage, s'il en estoit prié, voire encor qu'il n'en fust point requis. Et pourautrã qu'en ce temps là on adioustoit en France grande foy aux sermens, luy ne se souciant d'estre patriure, gaignoit mauuaisement autant de proces comme on luy en eust remis à son serment, & sur

sa foy de dire verité. Il se delectoit outre mesure, & s'estudioit fort à causer inimitiez & scandales entre parens, amis, & tout autre personne desquelz tant plus il en voyoit aduenir de mal, plus de plaisir il en prenoit. S'il estoit appellé pour aller tuer quelqu'un, ou pour faire autre meschante chose, il ne le refusoit iamais: mais y alloit volontairement. Et plusieurs fois s'est il trouué à battre, & tuer des gens de ses propres mains. Il estoit tres-grand blasphemateur de Dieu & des saints, pour chascune petite occasion, comme celuy qui estoit plus que nul autre colere. De l'esglise iamais ne la frequentoit: contemnant, avec parolles abominables, tous les sacremens d'icelle, cõme chose vile: mais au contraire il visitoit tres-volontiers les tauerne, & autres lieux deshonnestes, & iceux frequentoit. Des femmes, il les desiroit aussi peu que font les chiens coups de baston, & du contraire, il s'en delectoit plus que nul autre meschant homme qu'on eust sceu trouuer. Il eust desrobé en secret & en public, avec telle conscience qu'un saint homme voudroit donner. Il estoit gourmand & yrongne, tellement que le vin luy faisoit aucunes fois ennuy: & estoit grand & fort notable iouëur, & porteur de faux dez: mais pourquoy m'estens-je en tant de parolles? Il estoit le plus meschant,

homme qui par aduenture nasquit onques. La malice duquel fut longuement supportee par la faueur & puissance de Messire Musciat pour l'amour duquel cela fut enduré par plusieurs fois, tant des priuees personnes (à qui assez souvent il faisoit iniure) que de ceux de la court, à qui il en faisoit à toutes heures. Estant doncques ce maistre Chappellet tombé en la memoire de Messire Musciat, lequel tresbien cognoissoit sa vie: il pensa en soy-mesmes, qu'il deuoit estre tel que la mauuaise des Bourguignons la requeroit. Au moyen de quoy l'ayant fait appeller, il luy dit ainsi: Tu scais, Chappellet, cōme ie suis pour me retirer d'icy du tout: & ayāt affaire entre autres à Bourguignons hommes pleins de tromperies, ie ne scay personne plus conuenable que toy pour recouurer le mien d'eux: & par ce, comme ainsi soit, que tu n'es à present gueres empesché à autre affaire, si tu veux entendre à cecy, ie te feray auoir lettres fauorables de la court: & si te donneray raisonnable part de ce que tu recouueras. Maistre Chappellet qui se voyoit oyssif, & mal-aysé des biens de ce monde, considérāt que Messire Musciat, qui auoit esté tout son support, s'en alloit sans y songer autremēt & quasi contrainct par necessité, se resolut, & dit qu'il le feroit tres-volontiers. Parquoy ayās conuenu ensemble & receu de Messire Mu-

sciat sa procuration expresse, & lettres fauorables du Roy, apres que ledit Messire Musciat fut parti, Maistre Chappellet s'en alla à Diion, ou il n'estoit cogneu quasi de personne. Et la hors son naturel il commença benignement & gracieusement à vouloir recouurer deniers: & faire ce pourquoy il y estoit allé, comme si quasi il reseruoit à se faire cognoistre à la fin. Et faisant ainsi, & se logeant, & retirant en la maison de deux freres Florentins, qui prestoient là à vsure (lesquelz pour l'amour de Messire Musciat luy faisoient beaucoup de honneur) aduint qu'il tomba malade: & les deux freres luy firent soudainement venir Medecins & seruiteurs pour le seruir, & luy firent bailler toutes choses necessaires pour le recouurement de sa santé: mais tout ce que on luy faisoit ne seruoit de rien: par ce que le bon homme, lequel estoit desia vieux, & auoit vescu toute sa vie desordonnement, alloit de iour en iour (selon que le iugeoient les Medecins) de mal en pis: comme celuy qui auoit le mal de la mort, dont les deux freres estoient fort marris. Et vn iour assez pres de la chambre ou gisoit maistre Chappellet malade, commencerent entr'eux à dire. Que ferons nous (disoit l'un à l'autre) de cestuy-cy? nous sommes fort empeschez de luy: car de l'enuoier hors de ceans ainsi malade, ce nous

seroit grand blasme, & signe manifeste de peu d'entendement: voyans les gens que nous l'auons premierement retiré, & apres fait seruir & medeciner soigneusement, & maintenant sans qui nous ait peu auoir fait aucune chose qui nous doie desplaire, le voir si soudainemēt chasser hors de nostre maison, & malade à mort comme il est: mais d'autre part il nous faut aussi considerer, qu'il a esté si meschant homme, qu'il ne se voudra ia confesser, ne prendre aucun sacrement de l'eglise, & mourant ainsi sans confession, il n'y aura eglise qui vueille recevoir son corps, ains sera ietté en terre profane comme vn chien, & si encor il se veut confesser, ses pechez sont en si grand nombre & si horribles, qu'il en aduiēdra le semblable, par ce qu'il n'y a Prestre ny religieux qui le vueille ou puisse absoudre, parquoy non estāt absouz aulli bien sera il ietté en vn fossé, & si cecy aduient, le peuple de ceste ville, tant pour le train que nous faisons (lequel leur semble tresmeschant, & chacun iour n'en font que dire mal) que pour le desir qu'ilz ont de nous saccager, voyant cecy se mutinera & criera l'ô, Ces chiens Lombars qu'on ne veult recevoir à l'eglise, ne doiuent plus estre icy supportez: & sont pour venir en furie & courir à noz maisons, là ou paraduerture ilz ne se contenteront de piller nostre bien: mais sont gens pour

emmener les personnes, tellement qu'en quelque sorte que ce soit, nous sommes mal, si cestuy-cy meurt. Maistre Chappellet lequel (comme dessus est dict) gisoit pres du lieu ou ceux-cy deuisoient ainsi, ayant louie subtile (comme le plus souuēt nous voyons auoir aux malades) ouyt ce que ceux-cy disoient de luy, & les fit appeller, puis leur dist: Je ne vueil que vous doutiez aucune chose de moy, ne que vous ayez peur de recevoir pour moy aucun dommage. I'ay entendu ce que vous avez dit, & suis certain qu'il en aduiendroit comme vous dites, si la besongne alloit ainsi que vous pensez: mais ie la feray bien aller autrement. I'ay tant fait d'iniure à nostre Seigneur durant ma vie, que pour luy en faire maintenant vne pour ma derniere main sur l'heure de ma mort, il n'en sera ne plus ne moins. Et par ainsi pourchassez seulement de me faire venir le plus saint & homme de bien de Religieux (si aucū en y a) qu'on pourra trouver, & laissez faire à moy que l'accoustre ray le cas pour vous & pour moy, de sorte q̄ tout sera bien & en deurez estre contents. Les deux freres cōbien qu'ilz ne prissent de cecy grande esperance s'en allerent neantmoins en vne religion de Cordeliers, & demanderent quelque saint & sauant homme pour venir ouyr de confession vn Lombard qui estoit malade

en leur maison: si leur fut baillé vn vieux religieux grand maistre en la Sainte escripture, & hōme fort venerable: auquel estant de bonne & sainte vie, tous les citoiens auoient tresgrande & speciale deuotion, & le menerent en leur logis: là ou aussi tost qu'il fust arriué en la chambre ou gisoit Maistre Chappelet, & s'estant assis de costé luy il le commença premierement à conforter benignement, & apres il luy demanda combien de temps il y auoit qu'il s'estoit confessé. Auquel maistre Chappelet (qui iamais ne l'auoit esté) respōdit: Mon pere i'ay tousiours accoustumé de me confesser vne fois pour le moins toute les semaines, encor y en a il de celles que ie me confesse plus souuent. Il est vray que depuis huiet iours passez que ie tombay malade, ie ne me suis peu confesser, si grand à esté l'ennuy que m'a donné la maladie. Dist alors le beau pere, Mon fitz tu as bien fait, & ainsi le dois tu dorenuant faire, & voy bien, puis que tu te cōfesses si souuent, que i'auray peu de peine de te ouyr, ou de te demander. Maistre Chappelet luy dist: Monsieur le beau pere, ne dites pas ainsi: ie ne me confessay iamais tant de fois ne si souuent que tousiours ie ne me soye voulu confesser generalement de tous mes pechez, dōt i'eusse souuenance, depuis le iour que ie nalsquy iusques à l'heure que ie me suis confessé: & par

ainsi ie vous prie mon bon pere que vous me demandiez ainsi par le menu de chascune chose comme si iamais ie ne m'estois confessé, & n'ayez aucun respect que ie soye malade: car i'ayme mieux desplaire à ceste mienne chair que si en faisant son ayse ie faisoye chose qui peust estre cause de la perdition de mon ame, laquelle mon Redempteur à rachetee de son precieux sang. Ces paroles pleurent grandement au saint beau pere, & luy sembla argument de consciēce bien disposée: & apres qu'il eut fort loué au patient ceste sienne coustume, il luy commença à demander s'il auoit iamais avec aucune femme offensé son Createur. A qui maistre Chappelet en souspirant respondit Mon pere, i'ay honte de vous dire la verité de cest affaire, craignant pecher de vaine gloire. Auquel le saint beau pere dist. Dy hardiment car en disant la verité, soit en confession ou autrement, on ne peche iamais. Dist alors maistre Chappelet, puis que vous m'asseurez de ce cy ie le vous diray, & vous assure que ie suis aussi puceau comme ie sorty du ventre de ma mere. O que tu sois de dieu benieist (dit le beau pere) que si bien tu as fait: car en ce faisant tu as d'autant plus merité, comme tu auois plus de liberte de faire le cōtraire, si tu eusses voulu, que nous n'auons. Et apres cecy il luy demanda si du peché de gloutonnie il auoit iamais

desplén à Dieu, lequel en soupirant fort, respondit que ouy, & plusieurs fois. Par ce que comme ainsi fust que outre les ieunes de Karesme qui se font durant toute l'année par les deuotés personnes, il eut accoustumé de ieuner trois iours pour le moins de chascune semaine au pain & à l'eau, il auoit beu ceste caue avec tel plaisir & appetit (mesmement quand il auoit porté aucune peine en priant ou allant en pelerinage) comme font les yuongnes le bon vin, & plusieurs fois auoit souhaité d'auoir certaines sallades de ces petites herbes que les femmes cueillent quand elles sont aux champs: encor quelque fois le manger luy auoit semblé meilleur qu'il ne croyoit le deuoir sembler à quiconque ieune par deuotio comme il faisoit. A qui le beau pere dist. Ces pechez mon filz sont naturelz & sont assez legers, & par ainsi te ne vueil que tu en charges ta conscience plus qu'il n'en est besoin: il aduient à chatcu homme (quelque saint qui soit) qu'après qu'il a beaucoup ieuné le manger luy semble bon, & après le trauailler le boire. O dit Maistre Chappelet) ne me dises point cecy pour me conforter, vous sauez bien que ie scay que les choses qu'on fait pour le seruice de Dieu, se doyent toutes faire nettemēt, & sans aucune rouille d'esprit, & qui autrement le fait il peche. Le beau pere trescontent

luy dist: Et ie suis content que tu le prennes ainsi en ton entendement, & me plaist fort ta pure & bone cōscience en cecy. Mais dy moy, en Auarice as tu iamais peché? desirant plus qu'il n'estoit raisonnable, ou retenant de l'autrui ce que tu ne deuois retenir? Auquel Maistre Chappelet respondit. Je ne voudrois mon pere que vous le pensissiez, me voyant icy logé en la maison de ces vsuriers, ie n'ay que faire ceans: & n'y suis venu sinon pour les admonester & chastier, & les oster de cest abominable profit, & croy que i'en fusse venu à bout si Dieu ne m'eust ainsi visité. Mais vous deuez scauoir que mon pere me laissa riche homme, du bien duquel incontinent qu'il fut mort, i'en donnay la plus grand part pour Dieu, & après pour sustenter ma vie, & pour pouuoir ayder aux pauures de Iesus Christ, i'ay fait mon petit train de marchandise, & ay desiré d'y gagner & tousiours ce que i'ay gagné ie l'ay parti par belle moytié avec les pauures de Dieu, conuertissant ma part en mes affaires, & leur donnant l'autre moytié, en quoy mon Createur ma si bien aydé que i'ay tousiours fait mes besongnes de bien en mieux. Tu as bien fait (dist le beau pere) mais combien souuent t'es tu courroucé? O, dist maistre Chappelet ce là vous aileray-je, que i'ay souuent fait: mais qui en pourroit tenir? voyant chacun iour les

hommes faire les choses deshonneſtes, ne garder le commandemens de Dieu, & ne craindre ſes iugemens? Il a eſté mainteſois le iour que i'euffe voulu pluſtoſt eſtre mort que viſ, voyant les ieunes gens ſuyre les vanitez, & les voyr iurer & pariurer, aller aux tauernes, n'aller point aux Eglises, mais pluſtoſt ſuiure les voyes du monde que celles de Dieu. Diſt alors le beau pere: Cecy mon filz eſt bñ courroux, & ie ne t'en ſcauroye imposer aucune penitence. Mais dy moy l'ire ne t'a elle iamais pour aucun cas peu iuduire à faire quelque homicide, ou à dire villenie à perſonne, ou à faire quelque autre iniure? A qui maistre Chappelet reſpondit: O Monsieur, vous qui me ſemblez vn homme de Dieu, comment dites vous ces parolles? ſi l'auroye eu le moindre peſer de faire l'vne des choses que vous dites, croyez vous que ie cuidoie que Dieu m'euffe tant ſoute-nu ſur terre? Ce ſont choses à faire à deſtrouſſeurs de gēs & meſchantes perſonnes, deſquelz à toutes les heures que l'en ay veu quelqu'un, ie luy ay rouiſours dit, Va que Dieu te conuert-iſſe. Alors diſt le beau pere: Or me dy mon filz, que benoiſt ſois tu de Dieu, as tu iamais porté faux teſmoignage contre aucun, ou dit d'autrui, ou prins quelque choſe de l'autrui contre la volonte de celui à qui elle appartenoit? Ouy certes Monsieur (reſpōdit maistre Chappelet)

pelet) que i'ay dit mal d'autrui: par ce que i'ay eu autreſois vn mien voiſin qui avec le plus grand tort du monde ne faiſoit autre choſe que battre ſa femme, dequoy ie parlay vne fois mal de luy aux parēs de ſa femme: ſi grād pitié l'auroye de telle pauvrete, laquelle toutes les fois qu'il auoit trop beu il l'acouſtroit Dieu ſçait cōmēt Diſt à l'heure le beau pere, Or bien tu m'as dit, que tu as eſté marchāt, trompas tu iamais perſonne cōme font les marchās! Moy (diſt maistre Chappelet) certes ouy Monsieur, mais ie ne ſay qui ce fut, ſinon qu'un hōme qui m'apporta vn iour l'argēt qu'il me deuoit d'un drap que ie luy auoye vendu, & ie le mis en vne bourse ſans conter, puis trouuay à vn moys de là qu'il y auoit quatre petitiz deniers plus q'ilz ne deuoient eſtre, parquoy ne renoyāt pluſ ceſtuy-là, & les ayant gardé bien vn an pour les luy rendre, les dōnay pour l'amour de Dieu. Le beau pere diſt: cecy fut petite choſe, & ſis tresbien d'en faire ce que tu fis. Et outre cecy luy demande le beau pere de pluſieurs autres choses, à toutes leſquelles il reſpōdit en la maniere que deſſus. Parquoy voulant deſia proceder à l'abſolution, maistre Chappelet luy diſt, I'ay encore vn peché que ie ne vous ay dit. Le beau pere luy demāda, quel? & il diſt, il me ſouuient que ie fis nettoyer la maiſon par mon ſeruiteur vn iour de ſeſte, & n'ay pas celle reuerē-

ce au s.iour du Dimâche que ie deuoye. O dist le beaupere, cecy (mon filz) est legere chose. Non (dist maistre Chappelet) ne dictes pas le giere chose, car le saint iour du Dimanche est trop à reuerer. Parce qu'à tel iour nostre Seigneur resuscita de mort à vie. Dist alors le beau-pere. Or ça n'as-tu faiët autre chose: Mō sieur ouy (respondit Chappelet) vn iour par oubliance ie crachay en l'Eglise de Dieu. Le beaupere commença à souzrire, & dist: Mon filz cecy n'est pas chose dont il se faille soucier nous qui sommes religieux, y crachons bien tous les iours. Et vous faiëtes grand' vilennie (dit maistre Chappelet) parce qu'il ne conuiët tenir chose si nette comme le saint temple, où lon rend sacrifice à Dieu. Et ainsi en peu d'heure il luy en dist beaucoup de semblables, & à la fin cōmença à souspirer, & apres à plorer amerement, comme celuy qui le sçauoit trop bien faire, quand il vouloit. Lors luy dist le saint beau pere, qu'as-tu mon filz? maistre Chappelle respondit, Helas monsieur il m'est demeuré vn peché à dire sur ma conscience, duquel ie ne me confessay iamais, si grand hōte i'ay de le dire: & toutes les fois qu'il m'en souuient ie pleure comme vous voyez, & me semble estre trefcertain que Dieu n'aura iamais misericorde de moy pour ce peché. Alors le beau pere luy dist: Tay toy mon filz, qu'est-ce

que tu dis: si tous les pechez qui furent onques faiëtz par les hommes, ou qui se doiuent faire tant que le monde durera, estoient en vn seul homme, & il s'en fut repenty, & eust la contrition comme ie voy que tu as, la benignité & misericorde de Dieu est si grande, qu'en la cōfessant il le luy pardonneroit liberallement: & par ainsi dit le hardiment. Dist alors maistre Chappelet tousiours plorant fort: Helas mon pere le mien peché est trop grand, & à peine puis ie croire (si voz prieres ne m'y aydēt) que iamais il me doie estre de Dieu pardonné. A qui le beau pere dist: Dy le hardiment: que ie te prometz de prier Dieu pour toy. Maistre Chappelet pourtant ploroit tousiours, & ne le disoit point, & le beau pere le confortoit de le dire. Mais apres que maistre Chappelet en plorant eut vne grād' piece tenu le beau pere ainsi en suspens, il ietta vn grand souspir & dist: Mon pere puis q vous me promettez de prier Dieu pour moy, ie le vous diray. Vous deuez sçauoir que quād i'estoye petit garçon, ie mair dy vne fois ma mere. Et cecy dit, recommença à plorer de plus fort. O mon filz, dist le beau pere, cecy te semble-il si grand peché: les hommes blasphemement tous les iours nostre Seignr, & toutesfois il pardonne volontiers quand on se repent de l'auoir blasphemé: & toy, ne veux tu pas croire qu'il te pardonnera cestuy-cy?

Ne pleure point : conforte toy, que certainement si tu auois esté l'un de ceux qui le mirerent en la Croix ayant la contrition que ie te voy, si te pardonneroit-il. Dictes vousma douce mere qui me porta dans son ventre neuf mois le iour & la nuict, & depuis m'a porté à son col plus de cent fois : trop fis de mal de la maudire & trop est grand le peché : & si vous ne priez Dieu pour moy, il ne me sera iamais pardonné. Voyant le beau pere qu'il ne restoit plus à dire autre chose à maistre Chappeller, il luy donna l'absolution, & la sienne benediction : le reputant pour tressainct homme, comme celuy qui croyoit entierement estre vray ce que maistre Chappeller luy auoit dict. Et qui seroit celuy qui ne le creust, oyant dire ainsi à vn homme qui est à l'article de la mort : Et apres tout cecy luy dist, Maistre Chappeller, avec l'ayde de Dieu vous serez tost guery, mais s'il aduenoit toutesfois que Dieu appellast à soy vostre benoiste & bien disposée ame, vous plaist-il pas que vostre corps soit enseuely en nostre conuent ? Auquel maistre Chappeller respondit : Monsieur, ouy, & seroye bien marry d'estre ailleurs, puis que vous m'avez promis de prier Dieu pour moy, & outre ce l'ay tousiours eu speciale contrition & affectueuse deuotion à vostre ordre : parquoy ie vous prie qu'incontinent que vous serez arriué en vostre conuent,

faictes tant qu'on m'apporte ce vray corps de nostre Seigneur que vous auez cōsacré ce matin sur l'Autel : parce que (combien que ie n'en soye digne) i'entends avec vostre licence de le receuoir, & la saincte & derniere vnction apres, afin que si i'ay vescu comme pecheur, au moins ie meure comme Chrestien. Le sainct homme dist qu'il luy plaisoit tresuolontiers, & qu'il disoit tresbien, & feroit que presentement il luy seroit apporté, & ainsi fut fait. Les deux freres qui doutoient fort que maistre Chappeller les trompast, s'estoient mis pres d'une cloison qui separoit la chambre ou maistre Chappeller gisoit d'avec la leur, & escoutans à la legiere oyoient & entendoient les choses qu'il disoit au beau pere, dont quelquefois ilz auoient si grand' enuie de rire (oyant les choses qu'il cōfessoit auoir faictes) qu'ilz euyderent quasi creuer, & disoient entr'eux bien souvent, quel homme est cestui-cy, lequel vieillesse, maladie, ne peur de mort (dōt il se voit approcher) ne qui plus est, de Dieu (deuant le iugement duquel en peu d'heure on attend qu'il doie aller ne l'ont iamais secu demouuoir de sa meschanceté, ne faire tant qu'il ne vueille mourir, ainsi comme il a vescu : Toutesfois voyans eux qu'il auoit fait en sorte qu'il seroit receu en sepulture, ne se soucierent gueres du demeurant, mais Chappeller peu apres se communia, &

empirant tousiours de plus en plus eut la dernière vnction, & ce iour mesme qu'il auoit fait si belle & bonne confession il mourut vn peu apres vespre. Pour laquelle chose les deux freres donnerent ordre de faire apprestier tout ce qui estoit necessaire pour le faire enseuelir honorablement, & l'enuoyerent dire au Cōuent des beaux peres, afin qu'ilz vinsst le soir pour dire vigiles selon la coustume, & le lendemain matin pour querir le corps. Le saint beau pere qui l'auoit confessé ayant entēdu qu'il estoit trespasé, s'en alla vers le Prieur du conuent & fit sonner le chapitre, là ou (quand tous les freres furent assemblez) il leur fit entendre comme maistre Chappeller auoit esté saint hōme: ainsi que par sa confession il auoit peu cōprendre, & esperant que nostre Seigneur demōstreroit par luy plusieurs miracles, leur persuada qu'on deuoit receuoir le corps avec tresgrand deuotion & reuerence: à quoy faire s'accorderent le Prieur, & les autres religieux credulles. Et quand la nuit fut venue, s'en allerent tous là ou le corps de maistre Chappeller gisoit où ilz firent vne grande & solennelle veille. Et le lendemain matin tous vestus avec les aubes leurs grandes chappes, avec aussi les liures en la main, & les croix deuant s'en allerent, en chantant, querir ce benoist corps, lequel ilz apporterent avec tresgrande feste & solēnité en

leur Eglise, estans accompaignez quasi de tout le peuple de la ville, hommes & femmes, & le ayans mis en l'Eglise, le saint beau pere qui l'auoit confessé monta incontinent en chaire, & commēça à prescher choses merueilleuses de luy & de sa vie, de ses ieunes, de sa virginité, de sa simplicité, innocence, & saincteté: entre les autres choses il conta ce que maistre Chappeller luy auoit confessé pour son plus grand peché, & comme à grand' peine il luy auoit peu mettre en la teste, que Dieu le luy deust pardonner. Prenant occasion de cecy le beau pere, & se retournant deuers le peuple qui l'escoutoit, il les reprit en disant, & vo^s mauditz de Dieu, pour vn petit festu de paille, qui vous tourne entre les iambes, blasphemez Dieu, sa mere, & toute la court de Paradis, & outre cecy il dist plusieurs autres choses de sa loyauté & de son integrité, tellement qu'en peu de temps avec ses paroles (ausquelles estoit adionsté entiere foy des gens de la contrée) il le mit si bien en la teste & deuotion de tous ceux qui y estoient, que incontinent apres que le seruice fut acheué, chacun avec la plus grande presse du monde luy alla baiser les piedz & les mains, & luy furent deschirez tous les habillemēs de dessus le dos, se reputant bien heureux celuy qui seulement en pouuoit auoir vne piece: & salut que tout le iour il fut ainsi tenu, afin que d'un

chacun il peust estre veu & visité. Puis la nuict ensuyuant il fut ensepuely en vn sepulchre de marbre honorablement en vne chapelle, & de main en main le iour ensuyuant commencerent les gens à trotter & porter des chandelles & l'adorer, & par consequent à se vouer, & attacher des images de cire, selon le vœu qu'on auoit fait, & si grandement creut la renommée de sa saincteté & deuotion qu'on auoit à luy, q̄ quasi il n'y auoit personne estant en aucune aduersité, qui se vouast à autre sainct qu'à luy : & le nommerent encores sainct Chappeller, affermans que nostre Seigneur auoit monstré par luy, & monstroït tous les iours plusieurs miracles à ceux qui deuotement se vouoyent à luy. Ainsi dōcques vesquit & mourut maistre Cha pelet du Prat qui deuint sainct comme vous auez ouy, lequel ie ne veux nier estre possible q̄ il ne soit bien heureux en la presence de Dieu, par ce que combien que sa vie ayt esté mauuaise & meschante, il peut auoir eu sur l'extremité telle contrition que parauenture nostre Seigneur a eu misericorde de luy, & l'a receu en son royaume : mais pource que cecy nous est incongneu, l'en parle, selon ce qui peut apparoir, & dy que cestuy cy doit plustost estre entre les mains du Diable à perdition, qu'en Paradis : & si ainsi est, la benignité de Dieu se peut congnoistre tres-grande enuers nous,

laquelle ne regardant à nostre erreur, mais à l'integrité de nostre foy, faisant par nous nostre mediateur vn sien ennemy, le croyant amy, il exauce noz prieres, comme si nous recourions pour mediateur à vn veritable & saint, & par ainsi afin que soyons par sa grace gardés sains & sauues és presentes aduersitez, & en ceste si ioyeuse compagnie, louans tousiours son nom, auquel nous l'auons commencée, & l'ayans en reuerence, nous nous recommanderons à luy en toutes noz necessitez, avec asseurance que nous serons ouys, & icy se teut.

Abraham luis admonesté par vn sien amy nommé Iehannot de Cheuigny, s'en alla de Paris à Rome, & voyant là la meschanceté des gens d'Eglise s'en retourna à Paris, là ou neantmoins il se fit chrestien.

NOUVELLE II.

En laquelle se contient la liberalité & bonté de Dieu, vers la foy Chrestienne.



A nouuelle de Pamphile fut recitée non sans auoir fait rire la compagnie & toute louée des Dames, & apres q̄ elle eut esté escoutée songneusement & achenée de dire, la Royne commanda à madame Neiphile, qui estoit assise aupres Pamphile, qu'en disant vne des siennes elle suyist

l'ordre du passe-temps encommencé, laquelle comme celle qui non moins estoit gracieuse & belle, ioyeusement respondit que volontiers elle le feroit, & commença en ceste maniere. Pamphile nous a monstré par sa nouuelle, comme la benignité de Dieu ne regarde point à noz erreurs, quand ilz procedēt de choses que nous ne pouuons voir, & moy ie vous veux moustrer par la mienne, combien celle mesme benignité nous demonstre de soy argument d'infalible verité, en soustenant patiemment les fautes de ceux qui deuroient de fait & de parole donner vray tesmoignage d'icelle benignité, faisant le contraire comme ilz font. Afin que nous suyons ce que nous croyons avecq' plus grande fermeté de cœur. Comme i'ay autresfois ouy dire (mes gracieuses Dames) il y eut à Paris vn grand & riche marchand, faisant le train de draps de soye, nommé Ieannot de Cheuigny, homme loyal, bon & droict, lequel auoit singuliere amitié à vn tresriche Iuif, nommé Abraham, qui pareillement estoit marchant & homme de grande loyauté. Et voyant Ieannot la preud'hommie & loyauté de ce Iuif, il commença à auoir grande compassion que l'ame d'un si bon homme de bien, si sage, & si bon, alast à perdition par faute de foy: au moyen de quoy amiablement le commença à prier qu'il laissast les erreurs de la foy Iudaïque, & qu'il se

retournast à la verité Chrestienne, laquelle il pouuoit voir (comme sainte & bonne) tousiours prosperer & s'augmenter, là ou au contraire il pouuoit cognoistre la siennediminuer & venir à neant. Le Iuif respondit qu'il n'en croyoit point de si sainte ne si bonne comme estoit la Iudaïque, & qu'il estoit né en icelle, & en icelle vouloit viure & mourir, & qu'il n'y a chose qui de cecy le sceust iamais demouoir. Ieannot ne laissa pourrant qu'apres quelques iours passez il ne luy reiterast semblables paroles, luy remontrant ainsi grossièrement, comme la pluspart des marchans scauent faire, par quelles raisons nostre foy estoit meilleure que la Iudaïque. Et combien que le Iuif fust en sa loy vn scauant homme, toutesfois l'amitié grande qu'il auoit avec Ieannot, ou parauenture les paroles lesquelles le saint Esprit mettoit sur la langue de l'homme idiot l'esmouuoient tellement que les remonstrances de Ieannot commencerent fort à plaire au Iuif, qui toutesfois obstiné en sa creance ne se laissoit conuertir: mais tout ainsi qu'il demouroit opiniastre, Iehannot aussi ne cessoit iamais de le solliciter, tant que le Iuif vaincu d'une si grande & continuelle instance dist vn iour à Ieannot. Or sus Iehannot, il te plaist que ie deuienne Chrestien, & i'en suis content, par vn tel sy, que ie veux premierement aller à

Rome, & voir là celuy que tu dis estre Vicaire general de Dieu en terre, pour considerer ses façons de viure & ses mœurs, & pareillement de ses confieres les Cardinaux, & s'ilz me semblent telz que par tes paroles & par eux ie puisse comprendre que vostre foy soit meilleure que la mienne (comme tu t'es parforcé de me monstrer) ie feray ce que ie t'ay dit, aussi s'il n'estoit ainsi, ie demeureray Iuif comme ie suis. Quand Iehannot entendit cecy, il fut dolent outre mesure, disant en soy-mesmes: i'ay bien perdu la peine qu'il me sembloit auoir si bien employée pensant auoir conuertie cestui-cy: car s'il va à la court de Rome, & il voit la melchaceté & ordeur des prestres, il ne fault pas croire qu'il se face iamais Chrestien: mais plustost s'il estoit Chrestien (sans faute) il s'en reuiendroit Iuif, & se retourna vers Abraham, & luy dist: Hé mon amy, pourquoy veux-tu entrer en ce trauail & en si grande despence comme ce seroit d'aller d'icy à Rome: outre ce que par mer & par terre à un homme riche comme tu es il y a tout plein de danger: ne penses-tu pas trouuer icy qui te donne baptesme? & si par fortune tu as quelque doute en la foy que ie te monstre, ou est-ce qu'il ya de si grandz docteurs ne plus sçauans hommes en icelle qu'il ya icy, pour te pouuoir declarer ce que tu voudras ou demanderas. Parquoy, il me semble que ce tien voya-

ge est sans propos: il te fault penser que telz sont là, les Prelatz comme tu les as veuz icy, & encor' sont ilz tant meilleurs à Rome, come ilz sont plus prochains du Pasteur principal, & par ainsi si tu veux croire mon conseil, tu reserueras ce voyage à un autre fois, pour quelque pardon general, & ie te pourray parauenture faire compagnie. A qui le Iuif respondit: Ie croy Iehannot qu'il soit ainsi comme tu dis, mais pour te le faire court, ie suis du tout deliberé, si tu veux que ie face ce dequoy tu m'as tant prié, d'y aller, autrement ie n'en feray rien. Iehannot voyant son vouloir, luy dist: Or va en la bonne heure, & pensa en soy-mesme qu'il ne se feroit iamais Chrestien, s'il auoit une fois veu la cour de Rome: toutesfoiis n'y perdant aucune chose ne s'en soucia autrement. Le Iuif monta à cheual & le plustost qu'il peult s'en alla à Rome, là ou quand il fut arriué, fut receu honorablement des autres Iuifz qui demouroient à Rome, & durant le temps qu'il y sejourna sans dire à personne pourquoy il y fut allé, commença cautelement à regarder la façon de viure du Pape, des Cardinaux, des Prelatz, & tous les courtisans: & s'apperceuant de soy-mesme (comme homme qui estoit bien aduisé) & encor' estant informé de quelcun, il trouua que du plus grand au plus petit, sans aucun frein ne remors de conscience ou de honte, tous pechoient deshonn-

Rome, & voir là celuy que tu dis estre Vicaire general de Dieu en terre, pour considerer ses façons de viure & ses mœurs, & pareillement de les confieres les Cardinaux, & s'ilz me semblent telz que par tes paroles & par eux ie puisse comprendre que vostre foy soit meilleure que la mienne (comme tu t'es parforcé de me monstrer) ie feray ce que ie t'ay dit, aussi s'il n'estoit ainsi, ie demeureray Iuif comme ie suis. Quand Iehannot entendit cecy, il fut dolent outre mesure, disant en soy-mesmes: i'ay bien perdu la peine qu'il me sembloit auoir si bien employée pensant auoir conuertcy cestui-cy: car s'il va à la court de Rome, & il voit la melchâceré & orde-vie des prestres, il ne fault pas croire qu'il se face iamais Chrestien: mais plustost s'il estoit Chrestien (sans faute) il s'en reuiendroit Iuif, & se retourna vers Abraham, & luy dist: Hé mon amy, pourquoy veux-tu entrer en ce travail & en si grande despence comme ce seroit d'aller d'icy à Rome? outre ce que par mer & par terre à vn homme riche comme tu es il y a tout plein de danger: ne penses-tu pas trouuer icy qui te donne baptême? & si par fortune tu as quelque doute en la foy que ie te monstre, ou est-ce qu'il ya de si grandz docteurs ne plus sçauans hommes en icelle qu'il ya icy, pour te pouuoir declarer ce que tu voudras ou demanderas. Parquoy, il me semble que ce tien voya-

ge est sans propos: il te fault penser que telz sont là, les Prelatz comme tu les as veuz icy, & encor' sont ilz tant meilleurs à Rome, cōme ilz sont plus prochains du Pasteur principal, & par ainsi si tu veux croire mon conseil, tu reserueras ce voyage à vn autre fois, pour quelque pardon general, & ie te pourray parauenture faire compagnie. A qui le Iuif respōdit: Ie croy Iehannot qu'il soit ainsi comme tu dis, mais pour te le faire court, ie suis du tout deliberé, si tu veux que ie face ce dequoy tu m'as tāt prié, d'y aller, autrement ie n'en feray rien. Iehannot voyant son vouloir, luy dist: Or va en la bonne heure, & pensa en soy-mesme qu'il ne se feroit iamais Chrestien, s'il auoit vne fois veu la cour de Rome: toutesfoi s'y perdant aucune chose ne s'en soucia autrement. Le Iuif monta à cheual & le plustost qu'il peult s'en alla à Rome, là ou quād il fut arriué, fut receu honorablement des autres Iuifz qui demouroient à Rome, & durant le temps qu'il y setourna sans dire à personne pourquoy il y fut allé, commença cautelement à regarder la façon de viure du Pape, des Cardinaux, des Prelatz, & tous les courtisans: & s'apperceuant de soy-mesme (comme homme qui estoit bien aduisé) & encor' estant informé de quelcun, il trouua que du plus grand au plus petit, sans aucun frein ne remors de conscience ou de honte, tous pechoient deshonn-

nestement en luxure : & non seulement en la naturelle, mais en la sodomitique, tellement que le credit des putains & des garçons n'estoit pas petit à qui vouloit obtenir quelque grand' chose que ce fust : & outre tout cecy, il les congneut, apertement gourmans, & yrongnes, & plus seruiteurs de la pance (comme bestes brutes apres la luxure) que d'autres choses, & encore regardant plus auant, il les vit tous si auares & conuoiteux d'argent, qu'ilz vendoient & achetoient à purs deniers contents, non seulement le sang humain, ains en bon langage celui des Chrestiens, & pareillement les choses diuines de quelque qualité qu'ilz fussent, ou à qui elles apparussent, fust-ce à sacrifices, ou à benefices, & de ce ilz en faisoient plus grande marchandise, & y en auoit plus de courtraiers qu'il n'y a en Paris de draps, ou d'autre chose : ayans à la simonie manifeste donné nom de negociation, & à la gloutonnie nom de sustentation, quasi comme si Dieu n'eust cogneu, nō seulement la signification des vocables, mais ne l'intention mesmes des meschans cueurs, & qu'il se deust laisser tromper es noms des choses, comme font les hommes. Lesquelles choses avec plusieurs autres qui sont de taire, furent si grandement desplaisantes au Iuif (comme à celui qui estoit homme modeste & sobre) qu'il luy sembla en auoir assez veu : & delibera

de s'en retourner à Paris : ce qu'il fit. Et incontinent que Ieannot sceut qu'il estoit de retour, croyant plustost toute autre chose que de le voir iamais Chrestien, il le vint visiter, & se firent grand feste l'un à l'autre. Et apres qu'il se fut reposé quelques iours, Ieannot luy demanda ce que luy sembloit de nostre saint pere le Pape & des Cardinaux, & generalement tous les autres courtraiers. A qui le Iuif promptement respondit : Mal que Dieu leur doint à tant qu'ilz font, car ie te veux bien dire que si i'ay bien sceu considerer tout ce que i'ay veu & entendu, ie n'y pense point auoir veu en aucun qui soit prestre, nulle sainteté, deuotion, bonne œuvre, ou exemple de bien viure, ou d'autre bonne chose : mais m'a semblé de voir la luxure, l'auarice, la gloutonnie, & semblables choses, & pires encores, si pires peuuent estre en aucun, en si grande recommandation d'eux tous, que ie repute plustost celle court de Rome vne forge d'operations diaboliques que diuines : & à ce que ie puis comprēdre, il me semble que vostre pasteur, & par consequent tous les autres pourchassent tant qu'ilz peuuent (avecques toute sollicitude, engin & art) de reduire à neant, & de chasser du monde la religion Chrestienne : là ou ilz deuroient estre son fondement & support. Mais pource que ie voy que ce qu'ilz pourchassent n'aduient point, ains

neftement en luxure : & non feule-
ment en la naturelle, mais en la sodomique, tellement
que le credit des purains & des garçons n'eftoit
pas petit à qui vouloit obtenir quelque grand
chofe que ce fust : & outre tout cecy, il les con-
gneut, apertement gourmans, & yuongnes, &
plus feruiteurs de la pance (comme beftes bru-
tes apres la luxure) que d'autres chofes, & en-
core regardant plus auant, il les vit tous fi aua-
res & conuoiteux d'argent, qu'ilz vendoient &
achetoient à purs deniers contents, non feule-
ment le fang humain, ains en bon langage ce-
luy des Chreftiens, & pareillement les chofes
diuines de quelque qualité qu'ilz fuflent, ou à
qui elles apparteniffent, fust-ce à facrifices, ou à
benefices, & de ce ilz en faisoient plus grande
marchandife, & y en auoit plus de courratiers
qu'il n'y a en Paris de draps, ou d'autre chofe :
ayans à la simonie manifeſte donné nom de
negociation, & à la gloutonnie nom de ſuſten-
tation, quaſi comme ſi Dieu n'eult cogneu, nō
ſeulement la ſignification des vocables, mais
ne l'intention meſmes des meſchans cueurs, &
qu'il ſe deult laiſſer tromper és noms des cho-
ſes, comme font les hommes. Leſquelles cho-
ſes avec pluſieurs autres qui ſont de taire, fu-
rent ſi grandement deſplaiſantes au Iuiſ (com-
me à celuy qui eſtoit hōme modeſte & ſobre)
qu'il luy ſembla en auoir aſſez veu : & delibera

de ſ'en retourner à Paris : ce qu'il fit. Et incontē-
nent que Ieannot ſceut qu'il eſtoit de retour,
croyant pluſtoſt toute autre choſe que de le
voir iamais Chreſtien, il le vint viſiter, & ſe firēt
grand feſte l'un à l'autre. Et apres qu'il ſe fut re-
poſé quelques iours, Ieannot luy demanda ce
que luy ſembloit de noſtre ſainct pere le Pape
& des Cardinaux, & generallyment tous les au-
tres courtiſans. A qui le Iuiſ promptement re-
ſpondit : Mal que Dieu leur doint à tant qu'ilz
ſont, car ie te veux bien dire que ſi i'ay bien
ſceu conſiderer tout ce que i'ay veu & enten-
du, ie n'y penſe point auoir veu en aucun qui
ſoit preſtre, nulle ſaincteté, deuotion, bonne
œuure, ou exemple de bien viure, ou d'autre
bonne choſe : mais m'a ſemblé de voir la luxu-
re, l'auarice, la gloutonnie, & ſemblables cho-
ſes, & pires encores, ſi pires peuuent eſtre en
aucun, en ſi grande recommandation d'eux
tous, que ie repute pluſtoſt celle court de Ro-
me vne forge d'operations diaboliques que di-
uines : & à ce que ie puis comprēdre, il me ſem-
ble que voſtre paſteur, & par conſequent tous
les autres pourchaffent tant qu'ilz peuuent (a-
uecques toute ſolicitude, engin & art) de redui-
re à neant, & de chaſſer du monde la religion
Chreſtienne : là ou ilz deuroient eſtre ſon fon-
dement & ſupport. Mais pource que ie voy
que ce qu'ilz pourchaffent n'aduiēt point, ains

au contraire que vostre foy augmente, & tous les iours deuiant plus claire & luyfante: ie connois euidemment que le saint Esprit est vray fondement & support d'icelle: cōme de la plus vraye & sainte que nulle autre. Pour laquelle chose là ou i'estois dur & retif à tes admonnestemens, & ne me voulois faire Chrestien: ie dy maintenant de cœur ouuert que pour chose du monde, ie ne laisseray de me faire Chrestien. Allons doncques à l'Eglise: & là selon la vraye coustume de vostre sainte foy, fay moy baptiser Ieanot, lequel attendoit assésurément contraire conclusion à cestecy, comme il l'eut ainsi ouy parler, fut le plus content homme du monde, & s'en allerent à nostre Dame de Paris, là ou ilz prièrent les prestres de leans de donner baptême à Abraham: lesquelz oyans qu'il le demandoit, soudainement le luy donnerent. Et Ieanot fut son parrain, qui le nomma Iean: & apres par sçauans gens le fit parfaictement endoctriner en nostre foy, laquelle en peu de temps il apprint, & depuis fut grand homme & de bonne vie.

Melchisedech Iuis, en racontant vne nouuelle de trois anneaux au grand Soudan nomme Salladin, euita le gros danger qui luy estoit appresté par luy.

Par laquelle l'Auther approuant la foy chrestienne monstre combien vne soudaine & ingenieuse responce est profitable, quand lon se trouue en quelque danger euidant.

A Pres que la nouuelle de madame Neiphile fut de tous trouuée bonne, elle se teut: & comme il pleut à la Roynie, madame Philomene comença à parler ainsi: La nouuelle qu'a dit Neiphile me fait souuenir d'un douzeux cas iadis adueni à un autre Iuis. Et pour ce que desia on a tresbien parlé de Dieu & de la verité de la foy, il ne sera mal seant dorestant uant de descendre aux actes & euenemens des hommes: parquoy ie veux proceder à vous conter ce cas, lequel ouy, vous deuiédrez par aduenture plus cautes à respondre aux questions & demandes qui vous seront faictes. Vous deuez sçauoir mes amoureuses compaignes, que tout ainsi comme la sottise, plusieurs fois fait tomber quelcun de grande autorité en tresgrande misere, le bon sens ne plus ne moins tire le sage hors de tresgrand danger, & le met en grand & assésuré repos. Et qu'il soit vray que la sottise conduise l'homme de grande autorité à pauureté & misere, il se voit par plusieurs exemples, lesquelz il ne nous fault à present traouiller de reciter. Considerant que